

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 SEPTEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un et le vingt-sept septembre à 19 h 00, le Conseil Municipal de la ville de Coulommiers, légalement convoqué le 21 septembre 2021, s'est réuni à La Sucrierie sous la présidence de Madame Laurence PICARD, Maire.

Étaient présents : Laurence PICARD, Pascal FOURNIER, Daniel BOULVRAIS, Sarah ESMIEU, Jean BARDET, Claude LORENTER, Matthieu BRUN, Eric DAMET, Mohammed MARWANE, Noua DIAB, Alain LIVACHE, Christine DARRAS, Patrick ASHFORD, Michèle KIT, Sonia ROMAIN, Bertrand POULMAIRE, Kevin CHEVRIER arrivé à 19h15 avant le point n°1, Gaby SAVANNE, Valérie MARTINAUD, Pascal THIERRY, Aude CANALE, Emilie THEBAULT, Pierre MAIREY

Ont donné procuration : Sylviane PERRIN à Eric DAMET, Brigitte DOZINEL à Pascal FOURNIER, Franck RIESTER à Laurence PICARD, Xavier PIERRETTE à Daniel BOULVRAIS, Bastien GIBAUT à Claude LORENTER, Coralie CHAMOIS à Emilie THEBAULT, M'Bama IBRAHIM à Aude CANALE, Valentin OUSSELIN à Valérie MARTINAUD

Absents excusés : Sophie DELOISY, Sylviane PERRIN, Brigitte DOZINEL, Franck RIESTER, Xavier PIERRETTE, Milca DEL ZOTTO, Bastien GIBAUT, Coralie CHAMOIS, M'Bama IBRAHIM, Valentin OUSSELIN

Madame Gaby SAVANNE, secrétaire de séance.

Laurence PICARD

On va commencer avec les manifestations qui ont animé notre ville : on a eu le forum de la vie associative, la braderie des commerçants, l'inauguration du Skate Park, les journées européennes du Patrimoine, la journée « Propreté » et bien sûr la présentation de la Saison Culturelle.

Donc, merci aux élus et à tous les services qui se sont mobilisés pour assurer le succès de ces manifestations et de tous ces évènements dans le respect bien sûr des protocoles sanitaires.

Un petit point sur la rentrée scolaire, quelques classes ont dû fermer à Charles de Gaulle et Jean de La Fontaine en raison de 4 cas de Covid, elles ont, aujourd'hui, toutes réouvertes. Et la ville finalise actuellement l'installation des tableaux numériques dans les écoles élémentaires. Elles seront toutes ainsi équipées de TBI avant les vacances de la Toussaint. Donc, bravo à nos services qui ont réalisé toutes ces installations.

Un petit mot de la vaccination. Aujourd'hui, nous avons 67 000 injections qui ont été réalisées. Et il est possible de prendre rendez-vous pour le rappel de la 3^{ème} dose pour les personnes ayant reçu leur seconde dose depuis au moins 6 mois et je vous le rappelle, les personnes concernées sont les personnes ayant 65 ans et plus, étant immuno-déprimées quelque soit l'âge, étant à très haut risque face à la COVID 19 ou présentant des pathologies à facteurs de risques de formes graves, et puis également ceux qui ont reçu le vaccin Janssen depuis 4 semaines ou plus.

Voilà quelques informations, un petit peu tout zazimut, sur notre mois de septembre qui vient de s'écouler. Cette rentrée de l'année scolaire et puis, bien sûr, l'été nous a aussi réservé son lot de mauvaises nouvelles. C'est ainsi que nous avons appris le décès, le 29 juillet dernier, à l'âge de 91 ans, de notre amie Carola MARTEL, qui fût Conseillère municipale de 1995 à 2001 et

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

bénévole dans de nombreux domaines, notamment à la Culture et aux Sports. Elle a beaucoup fait de tennis Carola ! Elle était également très présente à la salle Le Valentin, l'Office du Tourisme et au Comité de Jumelage. Donc, je vous propose, aujourd'hui, de respecter en sa mémoire une minute de silence. (tout le monde se lève pour la minute de silence).

Je vous remercie.

Nous allons passer à l'ordre du jour et c'est Gaby Savanne, pardon ?

Mme Canale ?

Aude CANALE

Oui, si vous le permettez, j'aurais une question et une remarque par rapport à ce que vous venez d'annoncer au niveau de la rentrée.

Donc, par rapport au skate park d'abord. C'est très bien que nos jeunes aient pu retrouver cet espace qui visiblement connaît un franc succès. Simplement j'ai eu quelques remontées sur la fréquentation du skate park, dans le sens où la surféquentation même, peut poser parfois quelques difficultés parce qu'il y a un mélange parfois entre des jeunes enfants avec des vélos classiques, puis des skatteurs, puis des trottinettes et du coup j'aimerais savoir s'il y avait un projet d'association qui se met en place ? Ou s'il y a la possibilité à un moment donné, de réfléchir à des créneaux ? Parce que c'est vrai que sur certains skate park et je pense à celui de Chelles qui est ouvert mais géré par une association, il y a des créneaux spécial BMX, spécial trottinettes etc.

Laurence PICARD

Alors d'expérience, ce qu'on a pu constater c'est qu'effectivement au mois de septembre, il a fait très beau donc il y a eu une surféquentation mais je pense que ça va peut-être se calmer un petit peu. On a proposé aux jeunes, de les soutenir s'ils voulaient se constituer en association donc je pense que certains, qui le fréquentent assidûment, vont peut-être y réfléchir et après on a constaté également que ça se régulait plus ou moins parce que les horaires des ados et grands ados n'étaient pas forcément les mêmes que ceux des petits avec leurs patinettes et leurs petits vélos.

C'est vrai, que moi aussi, ça m'a un peu interpellé de voir des tranches d'âge très différentes. Apparemment, ça s'organise pas si mal de ce qu'ils me disent entre ceux qui sont plus aguerris, sur les modules un peu plus importants et les autres qui ont un espace plus ou moins réservé, au final, ils ne se côtoient pas tant que ça. Après, on verra comment ça va évoluer, s'il y a nécessité de faire plus mais c'est compliqué de commencer à réserver des créneaux. On sait, par exemple, que le matin, les grands ados ne sont pas tout de suite sur le skate park, c'est pas ceux qui se lèvent le plus tôt ! mais bon, ça va se réguler je pense, on verra, on est assez vigilant.

(arrivée de M. Kevin CHEVRIER – 19h15)

Voilà, je comprends ce que vous dites parce que, moi-même, je m'étais un peu inquiétée de ça mais vu les informations que les jeunes nous ont fait remonter, ce n'était pas un problème.

Aude CANALE

Alors, sinon l'autre question, c'est par rapport aux tableaux numériques qui sont installés, c'est très bien de savoir que les écoles vont être dotées de ces tableaux.

Je voulais savoir si les enseignants, par rapport à ces tableaux, avaient reçu des formations ? Parce que c'est pas toujours le cas, on peut avoir l'outil mais pas la formation qui va avec, donc ça c'est toujours un peu compliqué. Et puis, s'il y avait un service après-vente sur ces appareils ?

Laurence PICARD

Oui, un service de maintenance. Je ne sais pas si Claude veut donner des précisions mais oui. Les enseignants étaient très impatients de voir arriver les TBI.

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Claude LORENTER

Oui, bonsoir donc effectivement quand les tableaux sont installés, on a les informaticiens qui font une mise en main auprès des enseignants et bien évidemment la maintenance est assurée par le service informatique de la Ville.

Laurence PICARD

Merci Claude.

Donc, j'étais en train de désigner Gaby Savanne, qui a bien compris qu'elle était secrétaire de séance, merci !

On va passer à la question N°1, il s'agit d'une modification du nombre des commissions et détermination de leur nature.

Ah ! l'adoption du P.V. oui, j'avais juste laissé passer les 70 premières pages ! Est-ce qu'il y a des remarques sur le procès verbal, de la séance du 28 juin 2021, qui vous a été transmis ?
Pas de remarques donc je considère qu'il est adopté, sans réserve, à l'unanimité.

N° 2021-DEL-059 - MODIFICATION DU NOMBRE DES COMMISSIONS ET DETERMINATION DE LEUR NATURE

EXPOSÉ :

Laurence PICARD

A la suite de l'élection de Mme Deloisy comme Conseillère Départementale, nous avons aménagé sa délégation et donc nous allons être amenés à modifier le nombre des commissions. C'est-à-dire que Sophie Deloisy conserve sa délégation Solidarité et Insertion, nous confions à Pascal Fournier la délégation Finances et Commande Publique et les Espaces Verts qui, jusqu'ici, étaient dans la délégation de Pascal Fournier, sont repris par Eric Damet dans sa commission Travaux-Bâtiments qui deviendra Travaux-Bâtiments-Espaces Verts.

Il nous faut ajouter une commission et nous allons modifier en ce sens nos délibérations.

Voilà, donc nous avons maintenant 12 commissions dont 3 commissions qui changent :

1. Urbanisme et Aménagement
2. Environnement / Propreté urbaine/ Eau/Assainissement/ Géothermie
- 3. Solidarités/ Insertion**
4. Citoyenneté / Sports
5. Attractivité / Commerce / Tourisme
6. Culture et Patrimoine
7. Education et Enfance
8. Prévention / Sécurité / Mobilité
- 9. Travaux / bâtiments / Espaces verts**
10. Vie patriotique et Jumelage
11. Jeunesse
- 12. Finances / Commande publique**

Des questions ?

Non, donc nous passons au vote.

Madame le Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 2121-22

VU la délibération 2020 DEL 101 du 21 septembre 2020 approuvant la détermination et la nature des commissions et leur nombre,

Considérant qu'il y a lieu de créer une nouvelle commission,

PROPOSE :

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

- de fixer à 12 le nombre de commissions qui comportent 10 membres.
- de modifier la détermination de la nature des commissions créées et de créer une nouvelle commission comme suit :
 1. Urbanisme et Aménagement
 2. Environnement / Propreté urbaine/ Eau/Assainissement/ Géothermie
 3. Solidarités / Insertion
 4. Citoyenneté / Sports
 5. Attractivité / Commerce / Tourisme
 6. Culture et Patrimoine
 7. Education et Enfance
 8. Prévention / Sécurité / Mobilité
 9. Travaux / bâtiments / Espaces verts
 10. Vie patriotique et Jumelage
 11. Jeunesse
 12. Finances / Commande publique

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal

DECIDE de créer les commissions suivantes :

- de fixer à 12 le nombre de commissions qui comportent 10 membres.
- de modifier la détermination de la nature des commissions créées et de créer une nouvelle commission comme suit :
 1. Urbanisme et Aménagement
 2. Environnement / Propreté urbaine/ Eau/Assainissement/ Géothermie
 3. Solidarités / Insertion
 4. Citoyenneté / Sports
 5. Attractivité / Commerce / Tourisme
 6. Culture et Patrimoine
 7. Education et Enfance
 8. Prévention / Sécurité / Mobilité
 9. Travaux / bâtiments / Espaces verts
 10. Vie patriotique et Jumelage
 11. Jeunesse
 12. Finances / Commande publique

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, devant le Tribunal Administratif de Melun.

DÉCISION :

La délibération est approuvée à la majorité par 26 voix pour , 5 abstentions (Pascal THIERRY, Aude CANALE, Emilie THEBAULT, Coralie CHAMOIS, M'Bama IBRAHIM)

N° 2021-DEL-060 - DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION FINANCES / COMMANDE PUBLIQUE

EXPOSÉ :

Laurence PICARD

Conséquence de la question précédente, il nous faut désigner les dix membres de la nouvelle commission Finances / Commande Publique :

- 6 membres de la liste COULOMMIERS DEMAIN
- 3 membres de la liste COULOMMIERS EN COMMUN
- 1 membre de la liste ENSEMBLE AVEC VOUS

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Vous avez eu sur la table la composition de ces commissions telles qu'elles ressortent des consultations qu'on a pu avoir auprès des différents élus de ce Conseil.

Donc pour la commission Finances / Commande Publique présidé par Pascal Fournier :

- Sophie DELOISY
- Daniel BOULVRAIS
- Alain LIVACHE
- Sarah ESMIEU
- Eric DAMET
- Valérie MARTINAUD
- Aude CANALE
- Pascal THIERRY
- M'Bama IBRAHIM
- Pierre MAIREY

Des questions ? des absentions ? des votes contre ?

Je vous remercie.

Mme le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la délibération n°2020-DEL-036 du 11 juin 2020 approuvant la composition de la commission finances/ commande publique/ solidarités/ insertion ;

Vu la délibération, ci-avant, portant modification du nombre des commissions créées et de la détermination de leur nature ;

Propose de désigner les membres de la commission finances / commande publique ;

Sont candidats :

Sophie DELOISY

Daniel BOULVRAIS

Alain LIVACHE

Sarah ESMIEU

Eric DAMET

Valérie MARTINAUD

Aude CANALE

Pascal THIERRY

M'Bama IBRAHIM

Pierre MAIREY

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal

Sont élus :

Sophie DELOISY

Daniel BOULVRAIS

Alain LIVACHE

Sarah ESMIEU

Eric DAMET

Valérie MARTINAUD

Aude CANALE

Pascal THIERRY

M'Bama IBRAHIM

Pierre MAIREY

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, devant le Tribunal Administratif de Melun.

DÉCISION :

La délibération est approuvée à l'unanimité.

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 2021-DEL-061 - DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION
SOLIDARITES / INSERTION

EXPOSÉ :

Laurence PICARD

C'est la même chose mais pour la commission Solidarités / Insertion. Et nous avons donc :

- Sophie DELOISY
- Christine DARRAS
- Alain LIVACHE
- Sonia ROMAIN
- Noua DIAB
- Mohammed MARWANE
- Eric DAMET
- Aude CANALE
- Pascal THIERRY
- M'Bama IBRAHIM
- Pierre MAIREY

Même vote ?

Je vous remercie.

Mme le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la délibération n°2020-DEL-036 du 11 juin 2020 approuvant la composition de la commission finances/ commande publique/ solidarités/ insertion ;

Vu la délibération, ci-avant, portant modification du nombre des commissions créées et de la détermination de leur nature ;

Propose de désigner les membres de la commission solidarités/ insertion

Sont candidats :

Christine DARRAS

Alain LIVACHE

Sonia ROMAIN

Noua DIAB

Mohammed MARWANE

Eric DAMET

Aude CANALE

Pascal THIERRY

M'Bama IBRAHIM

Pierre MAIREY

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal

Sont élus :

Christine DARRAS

Alain LIVACHE

Sonia ROMAIN

Noua DIAB

Mohammed MARWANE

Eric DAMET

Aude CANALE

Pascal THIERRY

M'Bama IBRAHIM

Pierre MAIREY

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, devant le Tribunal Administratif de Melun.

DÉCISION :

La délibération est approuvée à l'unanimité.

N° 2021-DEL-062 - MODIFICATION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DE LA MISSION LOCALE

EXPOSÉ :

Laurence PICARD

Alors là, c'est suite à la fin de mon mandat de Conseillère Départementale puisque je siégeais en tant que Conseillère Départementale au Conseil d'Administration de la Mission Locale et je souhaite rester à ce Conseil d'Administration, Sophie Deloisy restant la Présidente.

Donc, j'ai proposé de remplacer Bertrand Poulmaire, qui a accepté ce changement, au sein du Conseil d'Administration. Donc, c'est une proposition. Est-ce qu'il y a d'autres candidats ?

Madame Canale.

Donc on va passer au vote :

- Laurence PICARD : 26 pour,
- Aude CANALE : 5 pour,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les statuts de la Mission Locale ;

VU la délibération n° 2020-DEL-053 du 11 juin 2020, désignant les délégués du Conseil

Municipal au sein de la Mission Locale ;

CONSIDERANT qu'il convient de remplacer un des délégués ;

PROPOSE

- De modifier la liste des délégués du conseil municipal en son sein pour siéger au conseil d'administration de la Mission Locale,
- De remplacer M. Bertrand POULMAIRE,

Sont candidats :

- Laurence PICARD
- Aude CANALE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

DECIDE

- Laurence PICARD : 26 pour,
- Aude CANALE : 5 pour,

La liste des délégués du Conseil Municipal pour siéger au Conseil d'Administration de la Mission Locale est :

- Sophie DELOISY
- Laurence PICARD
- Eric DAMET

DÉCISION :

La délibération est approuvée à la majorité par 26 voix pour , 5 voix contre (Pascal THIERRY, Aude CANALE, Emilie THEBAULT, Coralie CHAMOIS, M'Bama IBRAHIM)

N° 2021-DEL-063 - RATTACHEMENT DE L'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE COULOMMIERS A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION COULOMMIERS PAYS DE BRIE

EXPOSÉ :

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Laurence PICARD

Comme c'est expliqué dans votre document, d'après la loi pour l'Accès au Logement et à un Urbanisme Rénové (ALUR), si une commune, à laquelle un office public de l'habitat (OPH) est rattaché, devient membre d'un EPCI compétent en matière d'habitat, le changement de collectivité doit intervenir dans un délai de quatre ans, à compter de l'installation du conseil communautaire de l'EPCI nouvellement constitué.

Le changement de rattachement d'un OPH précédemment rattaché à une commune est décidé par le conseil municipal et l'organe délibérant de l'EPCI intéressé par délibérations adoptées dans les mêmes termes et ce, trois mois avant l'expiration du délai de quatre ans.

Le rattachement de l'OPH de Coulommiers s'avère donc obligatoire avant le 11 janvier 2022, la Communauté d'agglomération étant compétente en matière d'habitat, depuis le 11 janvier 2018.

La demande de rattachement sera adressée au Préfet qui disposera de 3 mois, à compter de la réception des demandes, après avis du Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement pour prononcer, par arrêté, le rattachement.

A titre d'information, une fois le rattachement à la Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie, acté par le Préfet, il conviendra à nouveau de désigner en Conseil Communautaire les membres du conseil d'administration qui sont au nombre de 17 et qui siègeront à l'OPH.

Est-ce qu'il y a des questions ?

Pascal THIERRY

Oui, moi c'est pas une question, juste une remarque après avoir regroupé nos Offices Publics avec les trois autres Offices de Seine et Marne, maintenant on va laisser la Communauté de Communes avoir l'Office. C'est-à-dire, que petit à petit, les communes sont en train de disparaître et bientôt il faudra même penser à dessiner d'autres territoires parce qu'est-ce qui va rester aux communes ?

Laurence PICARD

Alors, je pourrais presque être d'accord avec vous, sachant que dans un cas comme dans l'autre, c'est la loi qui nous impose à la fois un rattachement avec les autres OPH, puisque nous n'avons pas les 12 000 logements nécessaires pour rester seul à l'OPH de Coulommiers. Et, dans l'autre cas, c'est la loi ALUR qui exige qu'en cas de compétence obligatoire, à la Communauté d'agglomération de l'habitat et bien, l'habitat doit être rattaché à la Communauté d'agglomération. Sachant que dans un premier temps, il n'est pas question que l'OPH se déploie sur l'ensemble du territoire de la Communauté d'agglomération. Les conseillers communautaires qui, je pense, seront proposés pour ce conseil d'administration sont des conseillers de Coulommiers qui sont également conseillers communautaires. Enfin, en gros, ça se dessine comme ça, il n'y aura pas de changements énormes sur l'objet, le périmètre de l'agglomération.

Pascal THIERRY

Dans l'immédiat, Mme Picard, parce que maintenant ça sera fait mais à la prochaine mandature ? vous ne savez pas ce qui se passera ! On aura peut-être des administrateurs qui seront d'autres communes que Coulommiers.

Laurence PICARD

Je suis d'accord avec vous et je pense qu'on échappera pas à une évolution de ce sujet. Sachant également que la loi nous oblige également à rédiger, à formaliser un PLH – Programme Local de l'Habitat – sur le périmètre de la Communauté d'agglomération, qui va préconiser un certain nombre d'objectifs, de développement de logements sociaux sur telle ou telle partie du territoire. C'est un travail, là aussi, qui est fait avec les services de l'Etat, qui nous est imposé et qui nous prend beaucoup de temps. Pour ne rien vous cacher, comme vous avez évoqué le sujet de la SAC, pour être parfaitement transparente avec vous, cette Société de Coordination n'a pas été agréée par l'Etat. Au dernier moment, c'est-à-dire qu'on avait jusqu'au 12 août et le 9 août les

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

services de l'Etat ont dit non. La soutenabilité financière de trois, des quatre OPH, n'est pas satisfaisante. Le quatrième qui était bien financièrement, c'est Coulommiers donc c'est déjà ça. Donc, il y avait une trop grande fragilité, pour l'instant nous sommes en train d'essayer d'avoir des explications au niveau du Ministère. Nous avons encore eu une réunion la semaine dernière entre les quatre OPH et le Sous-Préfet pour avoir un peu d'explications. Mais, je ne sais pas si on aura beaucoup d'explications, sachant que les 2 ans de travail qui ont précédé ce refus d'agrément, en toute fin de course, a été porté à la fois par les services de l'Etat – le Préfet, la DDT – et le Département de Seine et Marne. Donc, c'est un peu compliqué, aujourd'hui, de comprendre pourquoi ça n'est plus possible. En attendant, on essaie de négocier un délai, parce qu'il est hors de question que nous, petit OPH de 2000 habitants, on ne soit la convoitise d'un organisme plus important qui viendrait un peu profiter de la situation. Donc, c'est compliqué en ce moment. Je vous tiendrai au courant dès que j'en saurai plus. On n'a pas d'explications pleinement satisfaisantes aujourd'hui, et, ça met un peu tout le monde dans l'embarras, y compris, ceux qui sont en plus grande difficulté que nous. Voilà, j'ai été complètement transparente sur le sujet et je ne peux pas vous en dire plus aujourd'hui, parce que je n'en sais pas plus mais j'espère simplement qu'on aura un délai simplement pour nous retourner.

Emilie THEBAULT

Juste une question d'ordre pratique, où est-ce que l'on peut obtenir les P.V. des conseils d'administration ?

Laurence PICARD

De l'OPH ?

Ils sont publics sur le site de l'OPH. Enfin, je n'ai jamais été vérifier mais je pense qu'ils sont sur le site de l'OPH sinon à l'OPH directement.

D'autres questions ?

Nous passons au vote.

(Question inaudible)

Laurence PICARD

S'abstenir sur une décision qui est obligatoire, si nous ne le faisons pas, le Préfet le fera dans 3 mois. Donc, il rattachera obligatoirement l'OPH à l'EPCI.

Pascal THIERRY

Symboliquement, il verrait que les élus de Coulommiers ne sont pas d'accord.

Laurence PICARD

Alors, il faut savoir, M. Thierry, que nous ne nous sentons pas en danger au sein de la Communauté d'agglomération.

Est-ce que nous pouvons passer à la question N°6.

Mme le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation,

Vu la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles (MAPTAM),

Vu la loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (ALUR),

Vu la loi n°2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (ELAN),

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Vu le décret n° 2016-1142 du 23 août 2016 qui précise les modalités de rattachement d'un OPH à un EPCI

CONSIDÉRANT que l'article 114 de la loi du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et à un urbanisme rénové (ALUR) prévoit qu'à compter du 1^{er} janvier 2017, un office public de l'habitat (OPH), ne peut plus être rattaché à une commune, si celle-ci est membre d'un EPCI compétent en matière d'habitat.

CONSIDERANT que la Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie est compétente en matière d'habitat depuis janvier 2018,

CONSIDERANT que les organes délibérants communaux et communautaires ont 4 ans pour délibérer à compter de la prise de compétence,

PROPOSE

Article 1 : d'approuver le rattachement de l'OPH de Coulommiers à la Communauté d'agglomération Coulommiers Pays de Brie,

Article 2 : de dire que ce rattachement aura pour date d'effet la date de l'arrêté préfectoral,

Article 3 : de préciser que les membres du conseil d'administration feront l'objet d'une nouvelle désignation dans les conditions prévues aux articles R.421-8 et R.421-4 du Code de la Construction et de l'Habitation. Cette désignation fera l'objet d'une prochaine délibération en conseil communautaire.

Article 4 : d'autoriser Mme le Maire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : d'approuver le rattachement de l'OPH de Coulommiers à la Communauté d'agglomération Coulommiers Pays de Brie,

Article 2 : de dire que ce rattachement aura pour date d'effet la date de l'arrêté préfectoral,

Article 3 : de préciser que les membres du conseil d'administration feront l'objet d'une nouvelle désignation dans les conditions prévues aux articles R.421-8 et R.421-4 du Code de la Construction et de l'Habitation. Cette désignation fera l'objet d'une prochaine délibération en conseil communautaire.

Article 4 : d'autoriser Mme le Maire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, devant le Tribunal Administratif de Melun.

DÉCISION :

La délibération est approuvée à la majorité par 26 voix pour , 5 abstentions (Pascal THIERRY, Aude CANALE, Emilie THEBAULT, Coralie CHAMOIS, M'Bama IBRAHIM)

N° 2021-DEL-064 - CREATION ET MODIFICATION DES TARIFS DE LOCATION DES SALLES MUNICIPALES

EXPOSÉ :

Jean BARDET

Il s'agit de la création et de la modification des tarifs de location des salles municipales. Suite à l'acquisition de la Banque de France, il convient de créer des tarifs de mise en location, et, de modifier les tarifs qui n'ont pas été révisés depuis février 2012.

Il est donc proposé de les modifier, selon le tableau qui était joint en annexe, que vous avez donc dû avoir et qui récapitule les principaux bâtiments patrimoniaux et le coût des locations en fonction de l'usage qui va en être fait.

Emilie THEBAULT

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

La Librairie Ephémère, est-ce qu'elle va se dérouler dans les locaux de la Banque de la France ? et va-t-elle passer de 1 000 € pour un mois dont elle bénéficiait en 2020, à 1 500 €, par jour, cette année ?

C'était ma première question.

Laurence PICARD

Alors non. Soyons très clair, ni pour les Chevaliers de l'Art à la Commanderie, ni pour la Librairie Ephémère, pour les manifestations dont nous souhaitons qu'elles restent sur Coulommiers, vous vous imaginez bien qu'à 1 500 € la journée sur un mois, que c'est absolument pas de proportion avec ce qu'il est possible de mettre dans une opération de la sorte, donc non. Tout ce qui est « manifestations » souhaitées par la Ville, soutenues par la Ville ne rentre pas dans ce champ de tarifs. Ce serait prohibitif.

Emilie THEBAULT

Pour ma 2^{ème} question, j'ai noté gratuit pour les associations subventionnées par la Ville. Donc, je comprends qu'une association qui ne bénéficie pas d'aide financière ou n'en a pas fait la demande, est lésée pour les locations de salles ? Surtout que des associations, hors Coulommiers, sont, elles subventionnées et bénéficient de ce privilège. Je trouve ça discriminatoire et injuste pour les associations Columériennes non subventionnées.

Laurence PICARD

Alors, je pense que les associations Columériennes qui ne sont pas subventionnées, il y a bien une raison pour laquelle, elles ne sont pas subventionnées, c'est qu'il y a une raison ! Soit elles n'ont pas demandé, soit je ne sais pas, mais je ne vois pas de quelle association Columérienne vous voulez parler. Mais, c'est vrai que c'est un choix de la Ville de soutenir des associations et dans le soutien de la Ville, il y a aussi la possibilité de leur laisser organiser leurs assemblées générales, à la Banque de France ou dans d'autres salles. A la Maison des Sports, à la Sucrierie, d'ailleurs, c'était déjà comme ça, nous avons des associations qui pouvaient réserver la salle. Voilà, c'est une option que nous avons prise de privilégier les associations soutenues par la Ville de Coulommiers, ça paraît logique.

Emilie THEBAULT

Excusez-moi, je trouve ça un peu dommage ! Et, une question sur Sugar Ink, la Convention de tatouages à Coulommiers, c'est une manifestation intéressante pour Coulommiers ?

Laurence PICARD

Oui, mais il y a aussi le Salon du Mariages, etc. Il y a plein de manifestations intéressantes mais c'est pas pour autant que ce sera gratuit pour tout le monde.

Emilie THEBAULT

Oui, mais c'est une association Columérienne.

Laurence PICARD

Mais qui n'est pas subventionnée par la Ville. Voilà, vous avez vos réponses. D'autres questions ?

Pascal THIERRY

Oui moi, je voulais une nouvelle fois vous demander quand vous présentez des tarifs, de mettre en parallèle les anciens tarifs et les nouveaux.

Alors, bon j'étais élu en 2012, donc j'ai les prix de 2012. Je vois que La Sucrierie en 2012, elle est louée 1 575 € et elle passe à 1 600 €, soit 1,5 % en plus sur 9 ans ça fait 0,17 % par an d'augmentation. Le Théâtre, il était à 513, il passe à 520 soit là encore 1,36 %, 0,15 % par an, les

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

gymnases qui étaient à 550, on passe à 600 soit 9 %, oui les gymnases aussi sont concernés ! Donc, j'ai regardé à peu près tout ce qui nous était présenté, bien sûr, sauf l'ancienne Banque de France, et je ne comprends pas, vous nous dites que vous êtes bon gestionnaire mais quand je vois que La Sucrierie, en 9 ans + 1,5 % ça me paraît pas beaucoup parce que s'il y a des privés qui louent La Sucrierie, on pourrait être en droit d'augmenter davantage ?

Laurence PICARD

Oui, mais vous voyez, on a aussi des associations qui louent La Sucrierie.

Pascal THIERRY

Oui, mais vous venez de nous dire que les associations, quand elles sont subventionnées par la Ville, on leur prête la salle.

Laurence PICARD

Oui, une fois par an.

Pascal THIERRY

Mais, j'imagine un commerce privé qui loue La Sucrierie, une augmentation d'1,5, ça me paraît peu.

Laurence PICARD

Oui, mais la journée Banque de France à 1 500, La Sucrierie à 1 600, c'est pas complètement (phrase non terminée)

Pascal THIERRY

J'ai comparé avec la Grange aux Dîmes et là, je comprends plus du tout. En 2012 elle est louée 350 €, en 2021 : 1 500 € alors là, elle a 36 % d'augmentation par an. Expliquez-moi la raison ?

Laurence PICARD

D'abord, elle est très peu louée et là, avec ce tarif-là, nous pensons l'ouvrir comme la Banque de France à des séminaires, à des événements professionnels, ce qui aujourd'hui n'est pas le cas. Donc, on s'est dit que c'était bien et cohérent d'avoir un tarif un peu similaire à celui de la Banque de France et de La Sucrierie. Le reste du temps, à 350 € ce n'était pratiquement jamais loué.

Pascal THIERRY

Donc à 350 €, c'était pas loué et là vous espérez le louer à 1 500 ?

Laurence PICARD

Mais parce que ça n'était pas ouvert à ce type d'événements et donc là, on l'ouvre à ce type de possibilités professionnelles, séminaires etc, et, donc on met un tarif en rapport avec le sujet pour être cohérent avec les autres salles.

Pascal THIERRY

Ecoutez, je reformule ma question, la prochaine fois que vous présentez des tarifs, essayez de nous mettre une colonne avec les précédents, qu'on essaye de comprendre.

Je voulais aussi vous poser une question, est-ce que l'ancienne Banque de France vous la prêterez, aux prochaines élections, aux listes municipales qui en feront la demande ?

Laurence PICARD

Ecoutez s'il y a de la place, j'en sais rien, oui mais c'est pas pour tout de suite les municipales ! Vous êtes déjà sur le coup ?

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Pascal THIERRY

C'est dans 5 ans et il faut toujours être prêt Madame ! Il peut y avoir des élections anticipées vous savez, ça peut arriver parfois !

Laurence PICARD

On n'est pas trop en manque de salles, après, je ne sais pas si vous déplacez des foules mais quelque fois ça peut suffire une petite salle, on n'est pas obligé d'avoir des grandes salles de réception. Enfin, je ne sais pas de votre côté mais nous, nous sommes plus modestes de notre côté.

Pascal THIERRY

Non mais j'attendais simplement que vous me disiez « oui » !

Laurence PICARD

Ok, je crois qu'on a fait le tour de la question. On passe au vote.

Mme le Maire

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération 12/46 du 13 février 2012 portant modification des tarifs de location de salles, des prestations qui les accompagnent et de location de matériel,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de modifier et de créer de nouveaux tarifs suite à l'acquisition de la Banque de France,

CONSIDERANT l'avis émis en commission des culturelle en date du 20 septembre dernier,

PROPOSE

- **de modifier et de créer de nouveaux tarifs conformément au tableau joint en annexe.**

Après examen et délibéré le conseil municipal

DECIDE

- **de fixer de nouveaux tarifs conformément au tableau joint en annexe.**

Mme le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, devant le Tribunal Administratif de Melun.

DÉCISION :

La délibération est approuvée à la majorité par 28 voix pour , 3 abstentions (Pascal THIERRY, Aude CANALE, M'Bama IBRAHIM)

N° 2021-DEL-065 - DECLASSEMENT ET INTEGRATION DANS LE DOMAINE PRIVE COMMUNAL D'UNE PARTIE DE LA RUE DE MONTIGNY (LOT A), ECHANGE DES LOTS A ET B AU PROFIT D'AMCOR FLEXIBLES SPS CONTRE LES LOTS C ET D AU PROFIT DE LA COMMUNE

EXPOSÉ :

Laurence PICARD

Alors c'est un dossier qui a été voté en 2010, il s'agit exactement de la même délibération et nous devons reprendre une délibération compte tenu de son ancienneté, à la demande du Notaire notamment suite au changement de municipalité, afin de m'autoriser ou mon premier adjoint à signer les documents nécessaires. Vous avez eu un deuxième plan qui a été envoyé, parce que le A, B et C sur le plan initial, ne correspondait pas à la réalité de ce qui est aujourd'hui. C'est pas beaucoup plus lisible mais le trait du bas c'est la partie Ville et le trait du haut c'est la partie

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

AMCOR. C'est un sujet qui a été déjà débattu et voté en 2010, c'est une régularisation par rapport à la suite.

Est-ce qu'il y a des questions ?

Pascal THIERRY

C'est simplement qu'avec les plans qui nous étaient envoyés, moi, je ne comprenais pas.

Laurence PICARD

Moi non plus, je suis d'accord avec vous. On est décidément toujours d'accord, ce soir, M. Thierry ! C'est une merveille ! On va vous détraquer le temps !

Mme le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'Article L.141-3 du Code de la Voirie Routière, qui prévoit que la procédure de classement d'une voie communale est dispensée d'enquête publique préalable, sauf lorsque le classement envisagé a pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie

Vu le document d'arpentage dressé le 10 juin 2009 par M. GREUZAT, géomètre à Coulommiers.

Vu la délibération du Conseil Municipal n°09/142 en date du 29 juin 2009, décidant de lancer la procédure de déclassement d'une partie de la rue de Montigny (lot A), pour son intégration dans le domaine privé communal, et de procéder à un échange des lots A et B au profit d'AMCOR FLEXIBLES SPS contre les lots C et D au profit de la Commune

Vu l'arrêté n°09/260 en date du 06/11/2009 fixant les modalités de l'enquête publique et désignant Monsieur Jean Brézillon, Commissaire Enquêteur.

Considérant que la période d'enquête publique a eu lieu du 25/11/2009 au 09/12/2009.

Considérant l'avis favorable émis par M. Brézillon dans son rapport du 18/12/2009.

Vu la délibération du Conseil Municipal n°10/24, en date du 1^{er} février 2010, décidant le déclassement d'une partie de la rue de Montigny (lot A), pour son intégration dans le domaine privé communal, et de procéder à un échange des lots A et B au profit d'AMCOR FLEXIBLES SPS contre les lots C et D au profit de la Commune.

Considérant que dans le cadre de la régularisation de ce dossier, au vue du changement de municipalité, il convient de reprendre une délibération à l'identique.

PROPOSE

De déclasser une partie de la rue de Montigny du domaine public et de l'incorporer dans le domaine privé communal.

De procéder à un échange des lots A et B au profit d'AMCOR FLEXIBLES SPS contre les lots C et D au profit de la commune de Coulommiers d'une partie des parcelles cadastrées section ZA n°28, 75 et 82.

D'autoriser Mme le Maire ou son 1^{er} Adjoint à signer les documents nécessaires à la réalisation de l'opération.

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

DECIDE

De déclasser une partie de la rue de Montigny du domaine public et de l'incorporer dans le domaine privé communal.

De procéder à un échange des lots A et B au profit d'AMCOR FLEXIBLES SPS contre les lots C et D au profit de la commune de Coulommiers d'une partie des parcelles cadastrées section ZA n°28, 75 et 82.

D'autoriser Mme le Maire ou son 1^{er} Adjoint à signer les documents nécessaires à la réalisation de l'opération.

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, devant le Tribunal Administratif de Melun.

DÉCISION :

La délibération est approuvée à l'unanimité.

N° 2021-DEL-066 - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE L'APPEL À PROJETS RÉDUCTION DE L'IMPACT DE LA POLLUTION LUMINEUSE ET CRÉATION DE TRAME NOIRE

EXPOSÉ :

Pascal FOURNIER

En effet la Région Ile de France a lancé un appel à projets sur la réduction de l'impact de la pollution lumineuse et création d'une trame noire. Considérant que la ville de Coulommiers à l'intention de poursuivre la rénovation de son éclairage public et rentre parfaitement dans les critères techniques qui permettent d'être subventionnés dans ce cadre. Nous allons faire un dossier de demande subvention pour l'avenue Victor Hugo et Robert Elvère pour lesquelles nous ambitionnons de rénover l'éclairage public.

Alors, si je prends pour exemple les travaux avenue Victor Hugo et Robert Elvère, le montant total, toutes taxes comprises, porte sur la somme de 257 533,34 €. IDF, au titre de la réduction de l'impact de la pollution lumineuse, peut nous subventionner à hauteur de 50% plus un bonus de 20 %, soit 70 % de subvention. Qui, donc, se concrétiserait par une subvention de 150 227, 78 €, le reste à charge pour la commune toutes taxes comprises, serait de 64 383,34. C'est dire que nous avons tout intérêt à faire cette demande de subvention qui, je l'ai dit, rentre parfaitement dans les critères puisque nous appliquons désormais des dispositifs d'éclairage qui répondent à ces réductions de la pollution lumineuse, qui sont des éclairages intelligents, à l'instar de ceux installés rue du Pré Meunier où l'éclairage suit de nuit le parcours des piétons et baisse jusqu'à 10 % d'intensité à certaines heures. C'est la raison pour laquelle, nous vous demandons d'approuver cette demande de subvention, au taux le plus élevé, auprès de la Région Ile-de-France.

Pascal THIERRY

Oui, bien sûr, nous allons approuver la demande de subvention, la pollution lumineuse on est conscient qu'il faut faire quelque chose en ce sens mais voilà en 2050, c'est-à-dire dans 29 ans, on devra être passé à 100% de la réduction, c'est l'objectif de la Région. Avec 215 000 €HT pour 2 avenues, moi je voudrais savoir si vous avez calculé le coût, si on applique la réduction à l'ensemble des voies de la commune ? Et si c'est le cas, est-ce que vous pouvez nous communiquer le planning global pour couvrir l'ensemble des voiries, du moins votre planning jusqu'en 2026, c'est-à-dire dans le cadre de cette mandature, savoir combien de rues nous allons faire ?

Pascal FOURNIER

Alors un planning jusqu'en 2050, je ne saurais vous le communiquer. Vous dire, néanmoins, que depuis de nombreuses années, on pratique l'enfouissement et la rénovation de l'éclairage public. J'ai cité la rue du Pré Meunier, où déjà, il y a maintenant 4 ans, on s'est lancé dans cette démarche. Un planning à court terme, c'est déjà le projet qui fera l'objet de la délibération de la question suivante, qui est celui de l'avenue Jehan de Brie, pour la tranche 2 de l'éclairage public. Autrement, vous dire, effectivement, qu'on s'est employé à supprimer les lampes ballons qui effectivement diffractait dans l'atmosphère de la luminosité sans aucun intérêt autre que de disperser de l'énergie pour pas grand-chose. A Coulommiers on a remplacé ces lampes ballon par des lampes LED qui projettent désormais vers le sol et non vers l'atmosphère et on continuera tout le temps cette démarche. On le fera tant que ce sera

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

possible financièrement. Alors, on peut consacrer le budget de la Ville à la réduction lumineuse mais j'imagine que c'est pas le seul sujet qui est à traiter dans notre commune.

Laurence PICARD

Merci Pascal. Y a-t-il d'autres questions ?

On va passer au vote.

Mme le Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la stratégie Énergie-Climat de l'Ile-de-France votée en juillet 2018,

VU le règlement d'intervention déclinant cette stratégie voté par la Commission Permanente du Conseil Régional d'Ile-de-France le 31 janvier 2020 en modification du règlement d'intervention du 17 octobre 2018 afin de le compléter par de nouveaux dispositifs,

VU l'appel à projets lancé par la Région Ile-de-France au titre du dispositif « Réduction de l'impact de la pollution lumineuse et création de trame noire »,

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville de Coulommiers de moderniser l'éclairage public avenue Victor Hugo et avenue Robert Elvert,

CONSIDÉRANT le soutien financier que peut apporter la Région Ile-de-France à cette opération, via le dispositif de « Réduction de l'impact de la pollution lumineuse et création de trame noire »,

PROPOSE

- d'approuver la réalisation des travaux de modernisation de l'éclairage public envisagés par la Ville de Coulommiers,
- d'autoriser Madame le Maire à solliciter auprès de la Région Ile-de-France, au titre du dispositif « Réduction de l'impact de la pollution lumineuse et création de trame noire », une subvention au taux le plus élevé, pour la réalisation de ce projet.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré

DÉCIDE

- d'approuver la réalisation des travaux de modernisation de l'éclairage public envisagés par la Ville de Coulommiers,
- d'autoriser Madame le Maire à solliciter auprès de la Région Ile-de-France, au titre du dispositif « Réduction de l'impact de la pollution lumineuse et création de trame noire », une subvention au taux le plus élevé, pour la réalisation de ce projet.

DÉCISION :

La délibération est approuvée à l'unanimité.

N° 2021-DEL-067 - APPROBATION DES TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX AVENUE JEHAN DE BRIE - 2EME TRANCHE PROGRAMME 2022 ET DE LA CONVENTION DE TRANSFERT DE MAITRISE D'OUVRAGE AU SYNDICAT DEPARTEMENTAL DES ENERGIES DE SEINE ET MARNE (SDESM)

EXPOSÉ :

Pascal FOURNIER

Alors, nous sommes, actuellement, en train de réaliser la 1^{ère} tranche qui porte sur le périmètre compris entre le rond-point de Verdun et la rue Malakoff. Nous ambitionnons, l'année prochaine, de poursuivre avec cette fois-ci, une tranche qui irait de la rue Malakoff jusqu'à la Sente aux Loups et traiterait aussi une partie de la rue des Lorinettes puisque c'est nécessaire en terme de réseaux. Il a été programmé avec le Syndicat Départemental des Energies de Seine-et-Marne (SDESM), pour 2022, les travaux d'enfouissement des réseaux aériens de basse tension, éclairage public et communications électroniques pour l'Avenue Jehan de Brie 2ème tranche. Le coût de ces investissements, sur la basse tension, c'est-à-dire globalement l'électricité, le projet porte sur un montant de 198 158 €, et, comme nous travaillons avec le SDESM, nous sommes subventionnés à hauteur de 40% donc le reste à charge pour la commune, 60%, porte sur 118 895€. L'éclairage public, qui n'est pas subventionné, porte sur un montant de 148 280 € mais nous en profitons aussi pour enfouir les réseaux de télécommunications et là, on est sur un

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

montant de 163 089 € et enfin, on continue aussi de développer les infrastructures nécessaires à la vidéo-protection pour un montant de 93 527 €.

Le tout sur un linéaire de 607 mètres linéaires et avec un nombre de branchements recensés pour les réseaux de 37 points, pour l'éclairage public de 24 points et pour les particuliers et entreprises à brancher électriquement sur 37 points.

Emilie THEBAULT

Qu'est-ce qui fait qu'on priorise une rue ou une avenue plutôt qu'une autre ? Parce que je vois que sur Jehan de Brie, il y a pas mal de travaux qui ont été fait et je sais qu'il y a d'autres rues qui sont en moins bon état que Jehan de Brie qui ne l'était à l'origine.

Pascal FOURNIER

Nous ne faisons que poursuivre. Nous avons commencé par la rue du Général Leclerc, nous avons ensuite fait en 3 phases la rue Martial Cordier puis l'avenue de Strasbourg en 3 phases. Et, cette fois-ci, en 3 phases, nous allons faire une autre entrée de ville. C'est vrai que nous avons délibérément fait le choix de faire la rénovation de l'éclairage public des entrées de ville. Pour autant, on entretient les autres secteurs, la place du Marché avait déjà été faite, rue Beaurepaire, les rues du centre ville ont déjà bénéficié de l'éclairage public et bien entendu nous continuerons jusqu'à ce que l'essentiel de nos artères soit illuminé et éclairé la nuit.

Laurence PICARD

Merci Pascal, il y a d'autres questions ?

Je vous remercie.

Mme le Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'arrêté préfectoral DRCL-BCCCL-2013 n° 31 du 18 mars 2013 relatif à la création du Syndicat Départemental des Energies de Seine-et-Marne ;

VU la délibération du Conseil Municipal n°2015-DEL-017 du 5 février 2015 décidant d'adhérer au Syndicat Départemental des Energies de Seine-et-Marne (SDESM) ;

CONSIDÉRANT l'arrêté inter-préfectoral n°2019/8 du 19 février 2019 portant modifications statutaires du SDESM ;

CONSIDÉRANT l'Avant-Projet Sommaire réalisé par le SDESM à l'occasion des travaux d'enfouissement des réseaux Avenue Jehan de Brie – 2ème tranche.

CONSIDÉRANT le montant des travaux estimé dans la convention financière.

PROPOSE :

- D'approuver le programme des travaux et les modalités financières.
- De déléguer la maîtrise d'ouvrage pour les travaux concernés au SDESM.
- De demander au SDESM de lancer l'étude d'exécution et les travaux d'enfouissement des réseaux basse tension, éclairage public et communications électroniques de l'avenue Jehan de Brie – 2^{ème} tranche
- De dire que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de l'année de réalisation des travaux.
- D'autoriser Mme le Maire à signer la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage relative à la réalisation des travaux, jointe en annexe, ainsi que les éventuels avenants et tout document nécessaire à sa passation ou son exécution.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE :

- D'approuver le programme des travaux et les modalités financières.
- De déléguer la maîtrise d'ouvrage pour les travaux concernés au SDESM.

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

- De demander au SDESM de lancer l'étude d'exécution et les travaux d'enfouissement des réseaux basse tension, éclairage public et communications électroniques de l'avenue Jehan de Brie – 2^{ème} tranche
- De dire que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de l'année de réalisation des travaux.
- D'autoriser Mme le Maire à signer la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage relative à la réalisation des travaux, jointe en annexe, ainsi que les éventuels avenants et tout document nécessaire à sa passation ou son exécution.

DÉCISION :

La délibération est approuvée à l'unanimité.

N° 2021-DEL-068 - APPROBATION DES NOUVEAUX STATUTS DU SYNDICAT DEPARTEMENTAL DES ENERGIES DE SEINE ET MARNE (SDESM)

EXPOSÉ :

Pascal FOURNIER

Le Syndicat des Energies de Seine et Marne qui désormais s'inscrit dans la transition énergétique a voulu revoir ses Statuts, déjà pour les simplifier et aussi pour favoriser l'accès à d'autres EPCI ce qui n'était pas le cas.

Alors, comment fonctionne le Syndicat ? Alors, il se fait verser par les communes adhérentes l'équivalent de la Taxe complémentaire sur la consommation d'électricité que perçoivent les communes pour aménager leur réseau électrique. Ce Syndicat a pour vocation de faire les travaux d'enfouissement, son engineering sur les extensions de réseau, le contrôle des concessionnaires, des délégataires, à savoir, en terme de qualité mais aussi en terme de régularité de la perception de la taxe.

Le Syndicat a fait le choix de réviser ses statuts pour faciliter l'accès, entre autre, aux EPCI. Auparavant, seuls les communes ou EPCI pouvaient bénéficier des services s'ils adhéraient totalement, comme la commune de Coulommiers, à ce Syndicat. Le Syndicat présente, désormais, d'autres offres telles que des achats regroupés pour les achats d'énergies. Coulommiers bénéficie pour ces achats d'énergies, en électricité, en gaz du service « achats regroupés ». Le SDESM vient devant les fournisseurs d'énergie et négocie à l'échelle départementale - plus de 400 communes au niveau du département – pour les communes adhérentes. L'idée c'est, effectivement, d'offrir, à certains EPCI, tel que le SMITOM, la possibilité de bénéficier de ce service et donc, effectivement, il fallait revoir pour partie les Statuts du SDESM. Donc, ça c'est le nouveau mécanisme en termes de centrale d'achat. Il y a, aussi, le fait de transférer l'obligation organisatrice de distribution d'électricité, c'est ce qu'avait fait Coulommiers. Mais il y a, aussi, le fait de pouvoir transférer des compétences facilitées, c'est-à-dire à la fois, pouvoir rentrer et sortir du SDESM sans avoir à débattre sur l'intégralité des communes adhérentes.

Il y a un rappel des dispositions financières applicables, des contributions des adhérents mais je vais pas tout vous lire. Je pense que vous avez lu la note de présentation mais les grands axes, effectivement, c'est à la fois faciliter et permettre aux EPCI d'adhérer au groupement d'achat.

Laurence PICARD

Merci Pascal.

Des questions sur ce sujet ?

Emilie THEBAULT

C'est pareil, c'est une question de curiosité, je suppose que c'est contrôlé au niveau des fournitures d'offres etc ? Et comment c'est contrôlé justement ?

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Pascal FOURNIER

Typiquement, ça répond aux obligations des marchés publics et effectivement, le SDESM lance des consultations pour obtenir les meilleurs prix possibles en termes d'achat d'énergie et bien entendu, ça répond au contrôle de légalité et aux critères des appels d'offres.

Laurence PICARD

Merci. Pas d'autres questions ?

Mme le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 5211-17, L5211-18, L5211-20 et L5711-1 relatifs aux modifications statutaires ;

Vu l'arrêté inter-préfectoral n°2019/8 du 19 février 2019 portant modifications statutaires du Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne et constatant la représentation-substitution de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart ;

Vu la délibération n° 2021-34 du comité syndical du 6 juillet 2021 portant modification des statuts du SDESM;

Vu le projet des nouveaux statuts du SDESM ;

Considérant que les collectivités membres du SDESM doivent délibérer afin d'approuver les modifications des statuts du SDESM ;

PROPOSE

D'APPROUVER les nouveaux statuts du SDESM.

D'AUTORISER Monsieur le Président du SDESM à solliciter Monsieur le Préfet de Seine et Marne afin qu'il soit pris acte, par arrêté inter préfectoral, des nouveaux statuts du SDESM.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

D'APPROUVER les nouveaux statuts du SDESM.

D'AUTORISER Monsieur le Président du SDESM à solliciter Monsieur le Préfet de Seine et Marne afin qu'il soit pris acte, par arrêté inter préfectoral, des nouveaux statuts du SDESM.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, devant le Tribunal Administratif de Melun.

DÉCISION :

La délibération est approuvée à la majorité par 26 voix pour , 5 abstentions (Pascal THIERRY, Aude CANALE, Emilie THEBAULT, Coralie CHAMOIS, M'Bama IBRAHIM)

N° 2021-DEL-069 - DECISION MODIFICATIVE n°2 - BUDGET DU SERVICE CULTUREL

EXPOSÉ :

Jean BARDET

Il convient de présenter au conseil municipal des modifications du budget du service culturel en vertu d'éléments nouveaux non identifiés à la construction du budget bien sûr liés aux problèmes liés à la crise sanitaire.

Le budget a déjà été modifié dans le cadre d'une décision modificative n°1, en juin dernier, au titre de remboursements de billetteries ou de spectacles.

La présente décision modificative n°2 porte sur des ajustements de crédits, pour les mêmes raisons. Un tableau en annexe retrace l'ensemble des opérations d'ajustements de crédits qui vous ont été présentées en commission culturelle. Il est donc proposé de délibérer sur cette modification du budget n°2.

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Laurence PICARD

Merci Jean. Des questions ? Non, alors nous passons au vote.

Madame le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article du règlement de la régie dotée de la seule autonomie financière du service culturel notifiant que le Conseil Municipal, sur avis du Conseil d'Exploitation, vote le budget de la régie et délibère sur les comptes,

Vu l'accord du Conseil d'Exploitation et l'avis de la commission des affaires culturelles en date du 20 septembre 2021,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2021-DEL-007 du 8 février 2021, approuvant le budget primitif du service culturel,

Considérant la nécessité de procéder à des ajustements budgétaires,

- PROPOSE de voter la décision modificative n°2 suivant le tableau annexé à la présente délibération.

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal,

- DECIDE de voter la décision modificative n°2 suivant le tableau annexé à la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, devant le Tribunal Administratif de Melun.

DÉCISION :

La délibération est approuvée à la majorité par 26 voix pour , 5 abstentions (Pascal THIERRY, Aude CANALE, Emilie THEBAULT, Coralie CHAMOIS, M'Bama IBRAHIM)

N° 2021-DEL-070 - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE LA DIRECTION RÉGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES ILE-DE-FRANCE POUR L'AMÉNAGEMENT DES RÉSERVES DU MUSÉE

EXPOSÉ :

Jean BARDET

La Ville de Coulommiers, dans le cadre de la restauration du Musée municipal et de la construction de la Maison des fromages de Brie, envisage de doter le Musée de nouvelles réserves externes, qui sont localisées aux services techniques.

L'objectif de ces travaux est de rendre le lieu plus compatible à l'accueil des collections, notamment par un contrôle de la température et de l'hygrométrie. L'achat de mobilier adapté et la mise en sécurité du lieu permettront de répondre aux prescriptions du Service des Musées de France. Le montant estimé s'élève à 257 000 € HT.

La Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Ile-de-France peut apporter son soutien aux travaux d'aménagement des réserves du musée.

Il est ainsi proposé au Conseil municipal de solliciter une subvention, au taux le plus élevé, auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Ile-de-France pour l'aménagement des réserves du Musée.

Laurence PICARD

Merci, des questions ?

Pascal THIERRY

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Oui, bien sûr on va voter pour la demande de subvention qui fait diminuer la part de la commune dans votre projet, qui représente plus de 300 000 € TTC d'investissement ! Moi, ce soir, j'étais un peu surpris, Mme le Maire, parce que je pensais qu'on allait voir l'avant-projet définitif du Musée, parce que le 8 juillet dernier, nous a été présenté l'ensemble avec la Maison des fromages et la réhabilitation du Musée qui a été pas mal esquissée. Enfin, on a surtout eu la Maison des fromages et on a un peu oublié la réhabilitation du Musée. Mais, quand même, on nous a présenté l'évolution des coûts, qu'il est quand même intéressant de rappeler au Conseil Municipal. Parce qu'au niveau du programme, l'ensemble de la restauration du Musée et la Maison des fromages c'était chiffré à 5 450 000 € avec 2 016 500 H.T. de travaux pour la commune. Aujourd'hui, on est à 7 811 300 € H.T. avec le Musée qui fait un bond à 3 049 000 €, soit une augmentation par rapport au programme de 51 % ! Alors, je pense, quand même, que c'est une très grosse somme pour la commune, à laquelle va s'ajouter les travaux sur les réserves et moi, je suis un peu déçu de voir que vous ne nous présentiez pas votre projet alors que la Maison des fromages a été présentée aux élus communautaires. Voilà ce que je voulais dire.

Laurence PICARD

Nous présentons des délibérations quand nous en avons besoin. Pour l'instant, nous n'avons de sujet de délibération, les demandes de subvention ont déjà été faites. Pour l'instant, on n'a pas d'actualités qui nécessitent qu'on délibère sur ce sujet, donc ça suit son cours. Donc, voilà ça viendra en son temps. Je ne peux pas vous dire grand-chose de plus, on a mobilisé un maximum de subventions, on a délibéré je ne sais combien de fois sur ce sujet. J'ai pas grand-chose à vous dire de plus sur ce sujet.

Pascal THIERRY

Simplement, Mme le Maire vous êtes tout le temps en train de nous dire « on a des subventions », mais vous devriez penser que les subventions c'est de l'argent public aussi ! Et quand même on est passé d'un projet qui vient de prendre + de 50 % d'augmentation.

Laurence PICARD

Franchement, je vais vous dire je n'ai pas trop le courage de me replonger dans les chiffres de l'opération du Musée. Je sais qu'on est très bien subventionné, on a obtenu du CPER (Contrat Plan Etat Région) 800 000 € de subvention au mois de juin, pour le Musée justement. On a obtenu des subventions de la Région, du Département, voilà ! on n'est pas dans un dérapage du budget de cette belle opération, croyez moi. C'est de l'argent public, je suis d'accord avec vous, on peut l'obtenir, on le demande parce qu'on a un projet qui va derrière, voilà c'est un vrai sujet, la rénovation de notre Musée !

Est-ce qu'il y a d'autres questions ?

Madame le Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis de la Commission des affaires culturelles réunie en date du 20 septembre 2021,

CONSIDÉRANT la volonté de la commune de Coulommiers de préserver les collections du musée en aménageant les réserves,

CONSIDÉRANT l'aide que peut apporter la Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Ile-de-France pour les travaux d'aménagement des réserves du musée,

CONSIDÉRANT que le projet d'aménagement des réserves de la Ville de Coulommiers peut faire l'objet d'une subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Ile-de-France,

PROPOSE

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

- de demander une subvention, au taux le plus élevé, auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Ile-de-France pour l'aménagement des réserves du Musée municipal,
- d'autoriser le Maire ou son représentant à solliciter cette subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Ile-de-France et à signer tout document y afférant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE

- de demander une subvention, au taux le plus élevé, auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Ile-de-France pour l'aménagement des réserves du Musée municipal,
- d'autoriser le Maire ou son représentant à solliciter cette subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Ile-de-France et à signer tout document y afférant.

DÉCISION :

La délibération est approuvée à l'unanimité.

N° 2021-DEL-071 - CRÉATION DE TARIFS REGIE CULTURELLE

EXPOSÉ :

Jean BARDET

Il est nécessaire de prévoir la création de nouveaux tarifs de la régie culturelle dans le cadre de nouveaux projets :

1/ La Ville de Coulommiers souhaite créer une Université du Temps Retrouvé dans le but de proposer, dans un premier temps, des conférences puis, dans un second temps, des cours, des ateliers et des sorties sur des thématiques variées, en partenariat avec l'Université Gustave Eiffel – le nouveau nom de l'université de Marne la Vallée.

Comme les autres universités populaires, l'Université du Temps Retrouvé sera une université ouverte à toute personne désireuse de s'instruire et de partager ses connaissances, quel que soit son statut social et disposant de temps pour cela. Aucun niveau, aucun diplôme ne sera exigé pour assister aux cours ou aux conférences.

Aucun de ces apprentissages, qui seront suivis en toute liberté, ne fera l'objet d'une évaluation ou d'un examen.

L'accès aux activités (conférences, ateliers, visites, etc.) sera payant, sous forme d'une cotisation annuelle :

- 20 € pour 12 conférences pour les Columériens,
- 25 € pour 12 conférences pour les habitants des communes extérieures à Coulommiers,
- 5 € pour 12 conférences pour les bénéficiaires des minima sociaux et les étudiants.

Une inscription préalable aux cours sera demandée. Les cours se dérouleront de préférence dans la journée, en fonction des possibilités des intervenants. La fréquence sera définie entre la Ville de Coulommiers et l'Université Gustave Eiffel.

J'ajoute que ces conférences seront données dans les beaux lieux de la Ville, les lieux patrimoniaux, la Bibliothèque, le Musée etc.

2/ le service jeunesse a créé une carte jeune destinée aux columériens âgés de 11 à 20 ans. Cette carte permet de bénéficier de tarifs préférentiels dans le cadre de la saison culturelle.

Il est donc proposé :

- De créer un tarif gratuit (Catégorie I ou C) pour le titulaire de la carte jeune du service jeunesse (valable pour un spectacle),
- De créer un tarif à -50% (toutes catégories) pour le titulaire de la carte jeune du service jeunesse (valable pour un spectacle).

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Après avis de la Commission des affaires culturelles et du Conseil d'exploitation, il est proposé au Conseil municipal d'instaurer la création de nouveaux tarifs.

J'ajoute puisque ce n'est pas dans la note, qu'il y a gratuité d'accès également à la Bibliothèque, au Musée et que le Cinéma consent 30% de remise sur les tarifs aux détenteurs de la carte jeune.

Laurence PICARD

Merci Jean, y a-t-il des questions ?

Emilie THEBAULT

Oui, sur la carte jeune, vous n'avez pas encore communiqué dessus ? Parce que pour moi, c'est la première fois que j'en entends parler.

Jean BARDET

Oui, je ne l'ai pas là, j'aurais pu vous le montrer, mais, on a fait un dépliant qui est très explicite, et, assez attractif je crois et puis une carte aussi, ça commence juste. Il y a les premiers détenteurs des cartes, il y a des jeunes déjà qui l'ont acquise puisqu'ils la présentent dans certains lieux culturels mais c'est vraiment le lancement.

Laurence PICARD

Oui, il y a un article dans la presse demain mais on attendait que les délibérations soient prises pour faire la communication.

Jean BARDET

Oui, on attendait que ce soit voté.

Laurence PICARD

Est-ce que vous êtes d'accord pour le voter ?

Mme le Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le règlement de la régie à autonomie financière du service culturel

VU l'ordonnance n°2018-1131 du 12 décembre 2018 créant l'Université Gustave Eiffel, en tant qu'établissement public expérimental à caractère scientifique, culturel et professionnel,

VU la délibération du 12 novembre 2001 portant création d'une régie dotée de la seule autonomie financière du service culturel de Coulommiers,

VU l'officialisation de l'Université Gustave Eiffel au 1^{er} janvier 2020, rassemblant un organisme de recherche (IFSTTAR), une université (UPEM), une école d'architecture (Éav&t) et trois écoles d'ingénieurs (EIVP, ENSG et ESIEE Paris),

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville de Coulommiers de créer une Université du Temps Retrouvé, dans le but de proposer des conférences puis des cours, ateliers et sorties sur des thématiques variées, en partenariat avec l'Université Gustave Eiffel,

CONSIDÉRANT la mise en place d'une carte jeune par le service jeunesse permettant aux Columériens de 11 ans à 20 ans de bénéficier de tarifs préférentiels dans le cadre de la saison culturelle

CONSIDÉRANT les avis du Conseil d'exploitation et de la Commission des Affaires Culturelles, en date du 20 septembre 2021,

CONSIDÉRANT la nécessité de créer de nouveaux tarifs pour accéder à ces activités,

PROPOSE

- de créer de nouveaux tarifs pour permettre l'inscription à l'Université du Temps Retrouvé, sous forme de cotisation annuelle et selon la déclinaison suivante :

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

- 20 € pour 12 conférences pour les Columériens,
- 25 € pour 12 conférences pour les habitants des communes extérieures à Coulommiers,
- 5 € pour 12 conférences pour les bénéficiaires des minima sociaux et les étudiants.
- De créer un tarif gratuit (Catégorie I ou C) pour le titulaire de la carte jeune du service jeunesse (valable pour un spectacle)
- De créer un tarif à -50% (pour toutes catégories) pour le titulaire de la carte jeune du service jeunesse (valable pour un spectacle)
- d'autoriser la régie du service culturel à encaisser les recettes correspondantes.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE

- de créer de nouveaux tarifs pour permettre l'inscription à l'Université du Temps Retrouvé, sous forme de cotisation annuelle et selon la déclinaison suivante :
 - 20 € pour 12 conférences pour les Columériens,
 - 25 € pour 12 conférences pour les habitants des communes extérieures à Coulommiers,
 - 5 € pour 12 conférences pour les bénéficiaires des minima sociaux et les étudiants.
- De créer un tarif gratuit (Catégorie I ou C) pour le titulaire de la carte jeune du service jeunesse (valable pour un spectacle)
- De créer un tarif à -50% (toute catégorie) pour le titulaire de la carte jeune du service jeunesse (valable pour un spectacle)
- d'autoriser la régie du service culturel à encaisser les recettes correspondantes.

DÉCISION :

La délibération est approuvée à l'unanimité.

N° 2021-DEL-072 - SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'UNIVERSITÉ GUSTAVE EIFFEL POUR LA MISE EN OEUVRE D'UNE UNIVERSITÉ DU TEMPS RETROUVÉ

EXPOSÉ :

Jean BARDET

La Ville de Coulommiers souhaite créer une Université du Temps Retrouvé dans le but de proposer, dans un premier temps, des conférences puis, dans un second temps, des cours, des ateliers et des sorties sur des thématiques variées, on a pensé à des cours de langues notamment.

La Ville de Coulommiers s'est rapprochée, en conséquence, de l'Université Gustave Eiffel, qui s'inscrit dans le mouvement national « Science ouverte » visant à rendre la recherche scientifique et les données qu'elle produit accessibles à tous. L'Université est par ailleurs investie dans une collaboration ancienne avec l'OULIPO (Ouvroir de Littérature Potentielle) et plus largement avec des auteurs et des créateurs.

En invitant l'Université à intervenir sur son territoire, la Ville de Coulommiers souhaite ainsi promouvoir l'accès à la culture et à la diversité pour tous, en proposant un lieu de savoir et d'échanges moins institutionnalisé. Cette nouvelle proposition visera à offrir aux columériens la possibilité de se cultiver dans le domaine du spectacle vivant, des arts, du livre, mais aussi de découvrir des enseignements et disciplines variés.

Dans ce contexte, il est envisagé la déclinaison d'un partenariat entre la Ville de Coulommiers et l'Université Gustave Eiffel à travers la création d'une Université du Temps Retrouvé à Coulommiers.

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Il est ainsi proposé au Conseil municipal de décliner une Université du temps retrouvé, en partenariat avec l'Université Gustave Eiffel, sur la commune de Coulommiers et d'autoriser la signature de la convention de partenariat correspondante.

Laurence PICARD

Merci Jean Bardet, des questions sur ce sujet ?

Pascal THIERRY

Oui moi, je trouve ça très bien que la Ville de Coulommiers s'associe avec une Université ! Je trouve dommage qu'il ne soit pas proposé des cours aussi en soirée parce que certains salariés peuvent être intéressés. Là, ça va s'adresser d'avantage à des retraités ?

Jean BARDET

Je suis d'accord avec vous là-dessus. C'est pas très arrêté encore dans nos négociations avec Gustave Eiffel, notamment pour les cours.

Laurence PICARD

D'un autre côté, si tu permets, ça s'appelle Université du Temps Retrouvé, c'est comme les Universités Inter-âge etc, ça cible aussi les gens qui ont du temps libre ! On n'a fermé la porte à personne mais c'est vrai qu'au départ il y a une idée d'ouverture aux personnes plus âgées.

Jean BARDET

Oui, mais je pense qu'on voudrait un peu concilier les deux. C'est-à-dire, permettre à des personnes un peu plus âgées de venir s'instruire, comme ça, dans l'après-midi, c'est pour ça qu'on a pensé ça. Mais, on n'a pas exclue du tout, notamment pour des cours, qui concernent des gens plus jeunes et qui viendraient après une journée de travail, apprendre une langue plus rare, peut-être, que les langues déjà très enseignées. On va voir.

Pascal THIERRY

Moi, j'ai souvenir qu'à Coulommiers, il y a eu une période, où il y avait des conférences d'Histoire de l'Art, qui étaient organisées en soirée. Certes, ça déplaçait assez peu de personnes mais il y avait entre 20 et 30 personnes qui venaient à ces conférences. Voilà, il y a aussi des salariés qui ont envie de (interrompu)

Laurence PICARD

De mémoire, c'était un dispositif qui était proposé par le Département et qui a été arrêté.

Pascal THIERRY

Oui c'était avec une association.

Jean BARDET

Effectivement, ce dispositif a été arrêté mais on envisage aussi, en parallèle à l'Université du Temps Retrouvé, on envisage un cycle de conférence sur l'Art qui serait effectivement plutôt en fin de journée ou en début de soirée.

Pascal THIERRY

Et alors ces conférences, vous allez les faire où ? Dans l'ancienne Banque de France ?

Jean BARDET

Par exemple ! oui, on voudrait bien mobiliser tous les beaux lieux de Coulommiers, le Théâtre, le Musée, la Commanderie.

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Pascal THIERRY

La Banque de France, ça lui donnerait une vocation.

Laurence PICARD

Oui on y a un peu pensé !

Ok, merci. D'autres questions ?

Mme le Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'ordonnance n°2018-1131 du 12 décembre 2018 créant l'Université Gustave Eiffel, en tant qu'établissement public expérimental à caractère scientifique, culturel et professionnel,

VU l'officialisation de l'Université Gustave Eiffel au 1^{er} janvier 2020, rassemblant un organisme de recherche (IFSTTAR), une université (UPEM), une école d'architecture (Éav&t) et trois écoles d'ingénieurs (EIVP, ENSG et ESIEE Paris),

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville de Coulommiers de créer une Université du Temps Retrouvé, dans le but de proposer des conférences puis des cours, ateliers et sorties sur des thématiques variées,

CONSIDÉRANT l'activité de l'Université Gustave Eiffel, son inscription dans le mouvement national « Science ouverte » et, en particulier, sa collaboration avec l'OULIPO (Ouvroir de Littérature Potentielle),

CONSIDÉRANT la possibilité de déployer un partenariat entre l'Université et la Ville de Coulommiers pour la mise en œuvre d'une Université du Temps Retrouvé et l'organisation de conférences,

PROPOSE

- de décliner une Université du Temps Retrouvé, en partenariat avec l'Université Gustave Eiffel, sur la commune de Coulommiers ;
- d'autoriser Mme le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette démarche, en particulier la convention de partenariat correspondante, dont le projet est joint en annexe.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE

- de décliner une Université du Temps Retrouvé, en partenariat avec l'Université Gustave Eiffel, sur la commune de Coulommiers ;
- d'autoriser Mme le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette démarche, en particulier la convention de partenariat correspondante, dont le projet est joint en annexe.

DÉCISION :

La délibération est approuvée à l'unanimité.

N° 2021-DEL-073 - ADHESION AU DISPOSITIF PASS CULTURE

EXPOSÉ :

Jean BARDET

Le Pass Culture est une mission de service public portée par le ministère de la Culture.

Ce dispositif permet d'avoir accès l'année de ses 18 ans à une application sur laquelle chaque jeune dispose de 300 € pendant 24 mois pour découvrir et réserver selon ses envies les propositions culturelles de proximité et offres numériques (livres, concerts, théâtres, musées, cours de musique, abonnements numériques, etc.). Le Pass Culture peut permettre à la commune de proposer, en toute autonomie, des expériences culturelles et des pratiques artistiques aux jeunes de 18 ans, immédiatement accessibles sur l'application dédiée. Les jeunes peuvent ainsi les découvrir et les réserver selon leurs envies, y compris de manière dématérialisée.

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Fonctionnant comme un agenda géolocalisé, le Pass Culture permet au jeune public de recevoir facilement l'information culturelle près de chez lui. Accessible à tous les jeunes âgés de 18 ans résidant en France et qui en font la demande, il octroie un crédit de 300 € valables pendant deux ans et utilisables pour des offres culturelles (places et abonnements...), des pratiques culturelles (ateliers, cours...) et des biens culturels (instruments, livres...).

Les offres gratuites telles que des visites ou conférences sont également accessibles par ce biais. Le Pass Culture a pour objectif d'encourager la rencontre entre les acteurs culturels et les utilisateurs.

La ville de Coulommiers a donc décidé d'adhérer à ce dispositif pour son offre culturelle et ainsi permettre l'utilisation de ce dispositif pour les services de la bibliothèque, de son conservatoire de musique, de son musée ainsi que de places dans le cadre de la Saison culturelle.

L'adhésion à ce dispositif est gratuite. Il est géré par une société qui gère le crédit de 300 € de chaque bénéficiaire du Pass Culture. Il y aura un fichier spécifique indiquant les montants provenant de ce Pass Culture au bénéfice de la ville.

Voir les offres proposées dans l'annexe jointe au dossier.

Aude CANALE

Oui, j'ai bien entendu tout ce que vous nous avez présenté. Moi, j'ai juste une question par rapport à tous ces dispositifs, est-ce qu'il y a moyen au bout d'un an, de faire un bilan de l'utilisation de ces différents dispositifs ? que ce soit la Carte Jeune ou le Pass Culture, ce sont 2 dispositifs en plus qui sont liés. Voilà, moi j'aimerais bien avoir un bilan de ces questions-là.

Simplement, une petite remarque par rapport aux tarifs pour les jeunes notamment au niveau des spectacles. Je ne connais pas les places exactes mais j'imagine que les places aux tarifs que vous avez nommés « I et C », donc, j'imagine que c'est derrière ?

Laurence PICARD

Non, ce sont des catégories de spectacles.

Jean BARDET

Oui, ce n'est pas placé. C'est en fonction du coût des spectacles.

Laurence PICARD

Vous devriez venir plus souvent aux spectacles ! pardon.

Aude CANALE

Ça fait un petit moment maintenant qu'il n'y a pas eu de spectacles.

Oui, donc simplement, une remarque par rapport aux jeunes dans les spectacles, je suis toujours un peu estomaquée, pour le coup, Coulommiers n'est pas forcément concerné, mais voir qu'on place souvent mal les jeunes dans les spectacles. Et, je trouverais quand même intéressant à Coulommiers, pour les jeunes qui viennent aux spectacles, de faire en sorte que les jeunes soient bien placés. Parce qu'un jeune qui vient pour la première fois au spectacle, ici, c'est pas trop le cas, mais si vous le mettez derrière un poteau ou complètement derrière où il ne voit rien, il ne retournera jamais au spectacle.

Jean BARDET

Je suis entièrement d'accord avec vous ! C'est comme ça que j'ai pratiqué en tant que prof, je me suis battu contre les Théâtres qui traitaient avec beaucoup de mépris les élèves et j'ai bien l'intention de continuer comme ça et de me battre de la même façon.

Laurence PICARD

Mais ici, tu n'auras pas à te battre, il n'y a pas de problème !

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Jean BARDET

Et, pour le bilan je suis d'accord, je trouve qu'il sera intéressant pour nous, pour Kévin et pour moi. Et, je crois qu'en effet ce sera intéressant de voir ce que ça va donner. Tout à fait d'accord !

Laurence PICARD

Et, Kévin m'a rappelé que la Carte Jeune avait été présentée en Commission Jeunesse. Est-ce qu'il y a d'autres questions ?

Aude CANALE

Juste la remarque que vous venez de faire, moi je n'ai pas eu vent de la Commission Jeunesse ?

Laurence PICARD

Elle a été présentée au mois de juin, à la Commission Jeunesse.

Aude CANALE

Ah en juin ! moi, je pensais que c'était là.

Laurence PICARD

Là, on passe les tarifs.

Mme le Maire,

Vu l'article L. 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que le dispositif Pass Culture contribuera à accroître et à diversifier les pratiques culturelles des jeunes âgés de 18 ans, en référant l'offre culturelle proposée par la Ville et que sa mise en œuvre contribuera à accompagner la reprise de la vie culturelle, il est proposé au conseil municipal de participer à la mise en œuvre du dispositif Pass Culture.

Il est pour cela demandé au conseil municipal :

- d'adhérer au dispositif national "Pass Culture" à compter du 1^{er} octobre 2021 pour les services proposés notamment par la bibliothèque, le conservatoire de musique, le musée et la Saison culturelle
- d'approuver la convention de partenariat ci-après annexée ainsi que ses annexes,
- d'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer cette convention de partenariat et les conditions générales avec la SAS Pass Culture et tout autre document relatif à cette convention.
- d'autoriser l'encaissement des recettes selon les modalités prévues par le dispositif et le Trésor Public. Les crédits et recettes sont inscrits au Budget Primitif 2021 et aux suivants.

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal :

DÉCIDE

- d'adhérer au dispositif national "Pass Culture" à compter du 1^{er} octobre 2021 pour les services proposés notamment par la bibliothèque, le conservatoire de musique, le musée et la Saison culturelle selon les modalités détaillées dans le document annexé à la présente,
- d'approuver la convention de partenariat ci-après annexée ainsi que ses annexes,
- d'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer cette convention de partenariat et les conditions générales avec la SAS Pass Culture et tout autre document relatif à cette convention.
- d'autoriser l'encaissement des recettes selon les modalités prévues par le dispositif et le Trésor Public. Les crédits et recettes sont inscrits au Budget Primitif 2021 et aux suivants.

DÉCISION :

La délibération est approuvée à l'unanimité.

N° 2021-DEL-074 - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE L'APPEL À PROJETS "RECYCLAGE FONCIER"

EXPOSÉ :

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Eric DAMET

Donc, je vais vous parler de la réalisation d'une partie du bâtiment de chez Brodart. Dans cette partie où sont les services techniques, il nous reste un bâtiment « Bétons Briards » 4 200 m² avec l'ensemble des terrains qui sont autour. Nous avons fait une étude pour réhabiliter ce bâtiment. Pourquoi ? Parce qu'on a des demandes d'utilisation pour ce bâtiment. Entre autre, potentiellement des demandes de stockage. Donc, on a fait une étude pour réhabiliter, je pense que tout le monde voit de quel morceau de bâtiment il s'agit, celui qui se trouve au coin de la rue de Montigny vers Bétons Briards. Donc, cette étude nous a amené à un budget 1 440 000 €. Elément qui a été présenté en Commission Travaux et dans ce cadre-là, on a la possibilité de faire deux demandes de subvention, donc c'est la question N° 16 : demande de subvention au titre de l'appel à projets "recyclage foncier".

Dans le cadre du Plan de relance, le Gouvernement a souhaité déployer un fonds dédié au financement des opérations de recyclage des friches, ce qui est ce bâtiment et le terrain qui va autour. En effet, la reconquête des friches constitue un enjeu majeur d'aménagement durable des territoires pour répondre aux objectifs croisés de maîtrise de l'étalement urbain, de revitalisation urbaine et, par conséquent, de limitation de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers.

Le fonds pour le recyclage des friches s'adresse aux maîtrises d'ouvrage des projets d'aménagement telles que les collectivités et vise à subventionner en particulier :

- les opérations de recyclage foncier pour des projets d'aménagement urbain, de revitalisation des cœurs de ville et de périphérie urbaine, de requalification à vocation productive ;
- la reconversion des friches polluées issues d'anciens sites industriels ICPE ou sites miniers.

Ce fonds se destine aux projets d'aménagement de friches dont les bilans économiques restent déficitaires après prises en compte des autres subventions publiques. Les crédits peuvent financer des études, des acquisitions foncières, des travaux de démolition, de dépollution ou d'aménagement.

La Ville de Coulommiers projette de réhabiliter un bâtiment industriel situé dans les anciens locaux de Brodard Graphique donc celui dont je vous ai parlé, en vue d'optimiser le développement d'activités tertiaires et industrielles dans la zone. Les dépenses de valorisation nécessaires pour requalifier ce site peuvent ainsi faire l'objet d'un accompagnement financier dans le cadre de ce dispositif.

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser le Maire à solliciter un accompagnement financier, au taux le plus élevé, pour ce projet au titre du fonds pour le recyclage des friches.

Pascal THIERRY

Oui, je voudrais dire simplement une chose, bien sûr nous allons voter pour la demande de subvention pour une remise en état d'un bâtiment que nous avons acheté à Mory ! Mais, je trouve que les industriels s'en sortent toujours bien ! C'est-à-dire, que Mory nous a lâché un bâtiment, que l'on a racheté, évidemment ! Mais nous n'étions pas obligé de l'acheter ! Le Maire de l'époque, nous a fait acheter ce bâtiment et maintenant on va chercher des fonds publics pour aller dépolluer, remettre en état ce bâtiment ! Donc, moi je trouve que c'est un peu fort quand même !

Laurence PICARD

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Oui, mais vous n'avez peut-être pas tous les éléments sur ce sujet. On n'a pas fait une mauvaise affaire dans l'histoire. On ne va pas épiloguer mais Pascal, si tu veux en dire deux mots.

Pascal FOURNIER

Pour avoir été en charge, à l'époque, des travaux ne serait-ce que sur le centre technique municipal. Nous avions un projet avant 2008, de la construction d'un centre technique à hauteur de 10 millions d'euros sans le terrain. Le fait d'avoir construit et installé nos services techniques au sein des ex-locaux Brodard, nous a coûté que 4,8 millions. Pour autant, on a revendu une partie de ces locaux à des entreprises qui désormais y exercent leurs activités. Donc, je veux dire que le Maire a eu l'intelligence, à l'époque, de nous faire acheter cette friche industrielle, acquise pour un coût relativement modique, eu égard aux services qu'elle rend aujourd'hui. Aux bénéfices qu'on a pu faire sur la construction d'un centre technique municipal et au fait que des entreprises, désormais, y emploient des salariés. Donc, on peut toujours critiquer les choses et les décisions intelligentes qui ont été prises mais elles avaient du sens. Moi, je ne peux que saluer cette décision du Maire qui, à l'époque, l'a prise.

Laurence PICARD

Merci de ces précisions Pascal, est-ce qu'on peut passer au vote ?

Mme le Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le fonds pour le recyclage des friches instauré par le Gouvernement dans le cadre du Plan de relance,

VU l'appel à projets « Recyclage foncier » lancé pour l'année 2021,

CONSIDÉRANT l'accompagnement financier proposé par l'Etat au titre de ce fonds pour soutenir les projets de requalification et de réhabilitation de friches industrielles,

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville de Coulommiers de valoriser un ancien bâtiment industriel en vue de son optimisation,

CONSIDÉRANT la possibilité pour la Ville de Coulommiers de candidater à l'Appel à Projets « Recyclage foncier » pour ce projet,

PROPOSE

- d'autoriser Mme le Maire à solliciter au taux maximum un accompagnement financier au titre de l'Appel à Projets « Recyclage foncier » proposé par l'Etat et à signer tout document y afférant.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE

- d'autoriser Mme le Maire à solliciter au taux maximum un accompagnement financier au titre de l'Appel à Projets « Recyclage foncier » proposé par l'Etat et à signer tout document y afférant.

DÉCISION :

La délibération est approuvée à l'unanimité.

N° 2021-DEL-075 - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE L'APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT (AMI) "RECONQUÉRIR LES FRICHES FRANCILIENNES"

EXPOSÉ :

Eric DAMET

La Région Ile-de-France propose de nouveaux modes d'intervention sur les fonciers délaissés afin de contribuer à l'objectif « Zéro artificialisation nette » inscrit comme axe majeur de la Stratégie Régionale pour la Biodiversité.

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Dans cette perspective, un plan intitulé « Reconquérir les friches franciliennes » a été lancé avec l'ambition de mobiliser des acteurs disposant d'expertises complémentaires en matière foncière afin d'accompagner les collectivités dans la reconquête de leurs friches et d'accélérer la mise en œuvre opérationnelle de leurs projets de requalification.

Le plan « Reconquérir les friches franciliennes » se concrétise par un Appel à Manifestation d'Intérêt auquel les collectivités peuvent candidater. Les projets de requalification portant sur un aménagement, avec programmation de logements, d'activités, d'équipements, une opération de renouvellement urbain ou de revitalisation économique sont éligibles et peuvent ainsi bénéficier d'un soutien financier au titre des dépenses d'investissement.

La Ville de Coulommiers projette de réhabiliter un bâtiment industriel situé dans les anciens locaux de Brodard Graphique, en vue d'optimiser le développement d'activités tertiaires et industrielles dans la zone. Les dépenses de valorisation nécessaires pour requalifier ce site peuvent ainsi faire l'objet d'un accompagnement financier dans le cadre de ce dispositif.

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser le Maire à solliciter un accompagnement financier, au taux le plus élevé, pour ce projet au titre de l'Appel à Manifestation d'Intérêt « Reconquérir les friches franciliennes ».

Laurence PICARD

Merci Eric, y a-t-il des questions ?

Mme le Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la Stratégie Régionale pour la Biodiversité et les schémas régionaux incitant au réinvestissement des friches industrielles et urbaines, le SDRIF (Schéma Directeur de la Région Ile-de-France) et le SRDEII (Schéma Régional de Développement Économique d'Innovation et d'Internationalisation),

VU le dispositif régional de soutien à la reconquête des friches franciliennes et le Plan correspondant,

VU l'Appel à Manifestation d'Intérêt « Reconquérir les friches franciliennes » proposé par la Région Ile-de-France,

CONSIDÉRANT l'accompagnement financier proposé par la Région Ile-de-France pour soutenir les projets de requalification et de réhabilitation de friches industrielles,

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville de Coulommiers de valoriser un ancien bâtiment industriel en vue de son optimisation,

CONSIDÉRANT la possibilité pour la Ville de Coulommiers de candidater à l'Appel à Manifestation d'Intérêt « Reconquérir les friches franciliennes » avec ce projet,

PROPOSE

- d'autoriser Mme le Maire à solliciter au taux maximum un accompagnement financier au titre de l'Appel à Manifestation d'Intérêt « Reconquérir les friches franciliennes » de la Région Ile-de-France et à signer tout document y afférant.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE

- d'autoriser Mme le Maire à solliciter au taux maximum un accompagnement financier au titre de l'Appel à Manifestation d'Intérêt « Reconquérir les friches franciliennes » de la Région Ile-de-France et à signer tout document y afférant.

DÉCISION :

La délibération est approuvée à l'unanimité.

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 2021-DEL-076 - APPROBATION DU RAPPORT DE LA CLETC (COMMISSION
LOCALE D'EVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES)

EXPOSÉ :

Pascal FOURNIER

Merci Mme le Maire, donc la CLECT, Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges, c'est une instance communautaire, s'est réunie le 7 septembre 2021 et a traité de 3 sujets :

- 1/ Le reversement des subventions versées à la commune de Crécy la Chapelle.

En effet, cette commune versait avant la fusion, à certaines associations agissant sur son territoire, des subventions. Il a été décidé par cette commission que, désormais, ce serait la commune de Crécy la Chapelle qui verserait ces subventions pour un montant total de 32 800 €.

- Le point n°2 qui a été traité c'est la rétrocession de la compétence transport suite à la dissolution du STAC. En mettant comme critère de répartition à la fois la population des communes desservies mais aussi le nombre de lignes pour chaque commune concernée. Juste un ordre d'idée, sans vous lire tout le tableau, Coulommiers va abonder à hauteur de 456 410,54 parce qu'elle bénéficie de la ligne 13 pour une population de 15 076 habitants. Et puis, bien sûr les autres communes au prorata du nombre de lignes et de leur population vont abonder et financer pour un montant total de 597 544,97.

- Le 3^{ème} point c'est le reversement de la part départementale suite à la réforme de la taxe d'habitation. En effet, dans le cadre de la réforme portant sur la taxe d'habitation, le taux de référence de 2017 pris en compte intègre la part départementale que les communes du Pays Fertois percevaient. En 2018, lors de la fusion ces dernières ont perdu la part de la communauté d'agglomération compensée par le biais des allocations compensatrices. Ils en ont bénéficié en 2018, 2019 et 2020. A partir de 2021, les services fiscaux dans leur calcul de compensation de la TH prennent en compte le taux 2017 qui intègre la part départementale, il convient alors d'arrêter de verser cette compensation à compter de 2021. La récupération de la part départementale étant équivalente en termes de compensation et un tableau qui est joint à ce projet de délibération vous a été communiqué.

Laurence PICARD

Merci Pascal, est-ce qu'il y a des questions ?

Madame le Maire

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment celles de l'article L. 5211-5, ainsi que celles des articles L. 5214-1 et suivants de ce code ;

Vu les dispositions de la loi du 12 juillet 1999 relatives au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale,

Vu l'arrêté préfectoral 2019/DRCL/BLI/n°116 du 25 octobre 2019 portant création de la communauté d'agglomération issue de la fusion de la communauté d'agglomération Coulommiers Pays de Brie et de la communauté de communes du Pays Créçois

Vu les statuts de la communauté d'agglomération Coulommiers Pays de Brie,

Vu le rapport de la commission locale d'évaluation des transferts de charges du 7 septembre 2021,

Vu le IV de l'article 1609 nonies C du code général des impôts qui dispose que le rapport de la CLETC « *est approuvé par délibérations concordantes de la majorité qualifiée des conseils municipaux prévue au premier alinéa du II de l'article L. 5211-5 du code général des collectivités territoriales, prises dans un délai de trois mois à compter de la transmission du rapport au conseil municipal par le président de la commission* »,

PROPOSE d'approuver le rapport de la CLECT annexé à la présente délibération

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal,

DECIDE :

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

APPROUVE le présent rapport de la CLETC de la Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie du 7 septembre 2021

DÉCISION :

La délibération est approuvée à la majorité par 26 voix pour , 5 abstentions (Pascal THIERRY, Aude CANALE, Emilie THEBAULT, Coralie CHAMOIS, M'Bama IBRAHIM)

DECISION DU MAIRE – COMPTE RENDU

Mme le Maire rend compte au Conseil Municipal des décisions qu'elle a été amenée à prendre en fonction des délégations qui lui ont été données.

N°2021-DEC-019 en date du 18 juin 2021 : Acceptation d'un remboursement émanant de la SMACL Assurances d'un montant de 3 312,68 € suite à un sinistre « inondation » le 01/06/2016. La recette sera imputée au compte 7788 020.

N°2021-DEC-020 en date du 29 juin 2021 : Acceptation d'un remboursement de 130,00€ suite à la dégradation d'un panneau de signalisation, place Pasteur, le 18 juin 2021. La recette sera imputée au compte 7788 824.

N°2021-DEC-021 en date du 09 juillet 2021 : Demande de subvention au titre de l'appel à projets 2021 pour l'accélération du déploiement des micro-folies en Ile de France.

N°2021-DEC-022 en date du 09 juin 2021 : Acceptation d'un remboursement émanant de la SMACL Assurances, d'un montant de 3 245,12€, pour le règlement de dégradations de barrières au niveau du pont de la SNCF le 11/11/2019. La recette sera imputée au compte 7788 824.

N°2021-DEC-023 en date du 09 septembre 2021 : Remboursement par la commune d'un montant de 486,20 €TTC à AVIVA ASSURANCES, suite à des dégradations sur le véhicule de leur assuré en date du 13.02.2021. Les écritures correspondantes seront imputées au compte FIN 020/678SIN.

N°2021-DEC-024 en date du 30 août 2021 : Acceptation d'un remboursement émanant de SMACL assurances pour le règlement suite à la dégradation d'un candélabre le 18/04/20. La recette correspondante d'un montant de 1 424 € sera imputée au compte 7788 824.

N°2021-DEC-025 en date du 15 septembre 2021 : rue Davène - mise en conformité d'une entrée charretière avec participation financière. La recette correspondante d'un montant de 1 000 € sera imputée au compte 7788 824.

Vu les articles L.2122-22 4° et L2122-23 du Code Général des Collectivités territoriales,

Compte-rendu des décisions prises en application de la délibération n°2020-DEL-112 du 21 septembre 2020

Date de signature et durée	Objet	Titulaire	Montant total HT
SERVICES			
Signé le 16/06/2021 1 an reconductible	Contrat de webmastering	ANEOL 42000 Saint Etienne	375,00 € par an

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Signé le 16/06/2021 1 an reconductible 3 fois	Contrat de maintenance des défibrillateurs	FND CARDIO COURSE 59116 Houplines	Suivant prix unitaires des consommables liés à la maintenance
Signé le 17/06/2021 1 an reconductible 3 fois	Missions de contrôle et de vérifications techniques lors de travaux neufs ou d'aménagements dans un ERP	POINT CONTROLES 77200 Torcy	Montants annuels : Minimum : 2 500 € Maximum : 15 000 € Soit 60 000 € sur 4 ans
Signé le 21/06/2021 jusqu'à exécution complète des prestations	Mission d'accompagnement pour la définition d'un programme chiffré sur l'ilot Dessaint Orme Chaumont	VILLES VIVANTES 75003 Paris	15 950,50 €
Signé le 5/07/2021 1 an reconductible 3 fois	Taille architecturée, élagage, abattage et essouchements d'arbres :		Montants annuels : Minimum : 10 000 € Maximum : 60 000 € Soit 240 000 € / 4 ans
	Lot 1- Elagage, abattage et essouchements d'arbres	TERIDEAL MABILLON 91320 Wissous	
	Lot 2- Taille architecturée des arbres d'alignement	TERIDEAL MABILLON 91320 Wissous	Montants annuels : Minimum : 15 000 € Maximum : 50 000 € Soit 200 000 € / 4 ans
Signé le 7/07/2021	Contrat d'assistance technique de prestations informatiques Avenant 1 : prolongation du contrat jusqu'au 31 décembre 2021	AURASSI 77380 Combs la Ville	1 179,62 €
Signé le 8/07/2021	Contrat d'entretien de portes sectionnelles et de rideaux ou grilles, portails métalliques et niveleurs de quais Avenant 1 : prolongation du contrat d'un an jusqu'au 30 juillet 2022	RDS FERMETURES 77515 Pommeuse	7 500,00 €
Signé le 20/07/2021 1 an à compter du 01/09/2021	Maintenance des installations de protection et de sécurité contre l'intrusion et le cambriolage	CONCEPT ET SÉCURITÉ 77120 Coulommiers	13 250,00 €
Signé le 13/08/2021 1 an reconductible jusqu'au 31/12/2023	Contrat d'entretien des portes coulissantes CAD, ST et CTM Avenant 1 : Ajout d'une porte battante automatique au CAD	PORTALP 37700 St Pierre des Corps	229,00 € par an Soit 458,00 € sur 2 ans

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

TRAVAUX			
Signé le 30/07/2021 jusqu'à exécution complète des prestations	Aménagement de locaux à usage de réserves pour le Musée municipal des Capucins :		
	Lot 1- Cloisonnement intérieur	DS CONSTRUCTION 77420 Champs sur Marne	119 958,00 €
	Lot 2- Installation d'une centrale de traitement de l'air	INDUSFROID 77120 Coulommiers	77 479,10 €
	Lot 3- Electricité courant fort – courant faible	LEBATARD 77120 Coulommiers	8 673,90 €
	Lot 4- Aménagement de rayonnages	BRUYNZEEL RANGEMENTS 67200 Strasbourg	43 348,00 €

Laurence PICARD

Est-ce qu'il y a des questions sur les Décisions du Maire ?

Emilie THEBAULT

Oui, toujours question d'ordre pratique, quelle procédure doit-on suivre pour se faire rembourser les éventuels dommages sur nos voitures, quand on emprunte les routes à Coulommiers ? Si on se prend un nid de poules par exemple ?

Laurence PICARD

Il faut un constat pour l'assurance et une Décision comme ça, là. On en a de temps en temps, des Columériens ou autres qui nous demandent des remboursements. Il n'y a rien de spécial.

Pascal FOURNIER

C'est à la fois notre assurance qui prend en charge, si on est en deça de notre franchise mais au-delà de ça, il faut avoir un constat. Bien entendu, les usagers qui sont victimes de telles avaries se signalent auprès des services techniques, nous faisons vérifier, effectivement, l'état de la chaussée et il y a des critères d'acceptation qui sont liés à la hauteur du nid de poules et à nos délais de réactivité.

Après, on a eu un certain nombre d'abus à certaines époques et c'était un peu facile de prétendre, alors on peut effectivement, prétendre que le nid de poules a occasionné la crevaison d'un pneu, la déformation d'une roue, mais de là à vouloir se faire rembourser le train avant de sa voiture ! le pare-choc, le phare etc ! on n'a pas été tout à fait d'accord, donc on a fait procéder à des constats par des experts, voilà.

Laurence PICARD

Merci de ces précisions. D'autres questions ?

QUESTIONS DIVERSES

Pascal THIERRY

J'avais deux petits points à évoquer, simplement, je voulais revenir sur le dernier conseil où j'avais lu le courriel que j'avais envoyé à notre collègue Franck RIESTER, le 19 avril 2021. Et, simplement, je voulais vous dire que j'ai toujours pas de réponse et je crains que M. RIESTER ne lise pas les comptes-rendus du conseil municipal !

Et, le 19 septembre dernier, certaines villes ont organisé une journée sans voiture, et c'est quelque chose qui va se développer dans les années futures et je voulais savoir si vous,

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Municipalité de la ville de Coulommiers, vous envisagiez comme ça, un week-end sans voiture dans notre ville ?

Laurence PICARD

Alors, nous, le 19 septembre, nous avons choisi de faire une journée « propreté », vous y étiez d'ailleurs tous conviés et on a choisi de rentrer dans une démarche environnementale qui est celle de nettoyer un petit peu ce qu'on pouvait nettoyer ! De faire de la pédagogie, pour inciter nos concitoyens à ne pas faire n'importe quoi dans notre commune ! La journée sans voiture c'est pas vraiment au programme.

D'autres questions ?

Non, c'est tout ? Et bien écoutez merci !

Bonne soirée, à bientôt.

On n'a pas la date du prochain Conseil encore mais on vous la communiquera dès que possible.

Pardon ?

M. Mairey ?

Pierre MAIREY

Bonsoir Mme le Maire, bonsoir à tous ! Seulement 3 petits sujets mais très rapide. J'ai vu que dans toutes les commissions qui étaient effectivement avancées, on ne parle pas du tout du handicap ?

Laurence PICARD

Il y a une commission spécifique « accessibilité – handicap », c'est Mme PERRIN qui la préside. Elle n'est pas dans cette liste-là, mais, il y a bien une commission accessibilité handicap.

Pierre MAIREY

Très bien.

Je vous avais transmis, au Cabinet du Maire, un dossier concernant une demande de partenariat avec les Restos du Cœur, concernant la création d'une A.C.I., je n'ai pas de réponse ?

Laurence PICARD

Que vous n'avez pas eu de réponse ça m'étonne, parce que je l'ai vu le courrier.

Après on crée pas un chantier, nous Ville, on va pas se mettre à créer des chantiers d'insertion.

Pierre MAIREY

C'était pas le but, on vous demandait, effectivement, si vous aviez, effectivement, la possibilité d'être partenaire dans cette création.

Laurence PICARD

Ah non. Je vous dis, nous, on n'est pas dans le portage d'A.C.I. Il y a des associations dont c'est la mission. Nous, la Ville, non. Je ne comprends pas votre demande.

Pierre MAIREY

Non, mais, je vous demandais, effectivement, la possibilité de bénéficier de terrains et c'est pour ça qu'on vous parlait de partenariat. Après le reste, la création de l'A.C.I. ou autres, on sait faire.

Laurence PICARD

Mais les chantiers d'Insertion, en plus, la compétence est à l'Agglomération, sur l'insertion. Donc, je pense que c'est peut-être pour ça, je me souviens de l'avoir vu ce courrier.

Pierre MAIREY

Oui, mais je n'ai pas eu de réponses, c'est pour ça que j'en reparle.

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Laurence PICARD

Je ne sais pas si ça a été transmis à l'agglomération ou pas. Mais, nous, Ville, on n'a pas à faire un chantier d'insertion. On sollicite (interrompue)

Pierre MAIREY

Je crois qu'on s'est pas compris !

Non, on crée, nous déjà, des associations, des A.C.I. ça fait la quarantaine d'unités qu'on a créée déjà en France, donc, on n'a pas besoin de ça. Sauf que, pour développer une A.C.I., il nous faut une matière, un terrain, vous voyez ce que je veux dire ? On avait déjà négocié ça, il y a 5-6 ans, avec l'OPHLM qui nous avait octroyé 4 000 m². Dans cette demande, on vous parlait aussi de ça. Créer une A.C.I. on sait faire !

Laurence PICARD

Bon, on va regarder ça, je me souviens avoir vu ce courrier pourtant ! On a eu ce courrier mais je ne vois pas à quoi ça pourrait correspondre dans nos objectifs ? comment on pourrait vous aider ?

Pierre MAIREY

Très facilement, on pourrait vous expliquer.

Laurence PICARD

Non, parce que l'OPH fait des chantiers d'insertion avec Initiatives 77, on les développe déjà sur le territoire de la commune. L'agglomération aussi, a des chantiers d'insertion donc, voilà ! Donc, un troisième chantier d'insertion c'est ça ? Un autre chantier d'insertion ?

Pierre MAIREY

Oui, un autre tout simplement, il n'y a pas de limites !

Laurence PICARD

Si, il y a des limites, il y en a déjà qui existent et qu'il faut faire vivre, donc, je ne sais pas s'il y a un manque ?

Pierre MAIREY

Dans le domaine du maraîchage, par exemple, vous avez rien ?

Laurence PICARD

On n'a pas été sollicité non plus pour faire ! Oui, mais c'est un peu compliqué ce que vous proposez, parce qu'on peut pas avoir non plus, sur chaque question, un chantier d'insertion !

Pierre MAIREY

Non, mais c'est une question de remettre les gens, le pied à l'étrier, pour les aider à travailler. C'est pas de l'occupation, c'est vraiment pour créer des emplois derrière ça.

Laurence PICARD

Mais, encore une fois, en Seine et Marne il existe beaucoup d'A.C.I., beaucoup de chantiers d'insertion, il y a déjà un potentiel, je ne suis pas sûre qu'il y ait un manque de structures porteuses d'A.C.I.

C'est ça que je veux dire, je n'ai pas le sentiment qu'il y ait la nécessité (interrompue).

Pierre MAIREY

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Donc, ça veut dire, qu'aujourd'hui, tous les jeunes sont occupés ? Ils ont une perspective d'avenir qui les satisfait ?

Laurence PICARD

La Mission Locale travaille déjà avec les A.C.I. qui existent. Elle sait où sont les opérateurs, où sont les chantiers, qui sont les interlocuteurs et les partenaires sur ces sujets-là.

Donc, je n'ai pas le sentiment qu'il manque vraiment un maillon, sur un nouveau chantier d'insertion. Chaque commune n'a pas sa structure d'A.C.I.

Pierre MAIREY

Mais c'est pas aux communes de faire ça, bien entendu ! J'ai jamais dit que c'était les communes qui devaient faire ça ! on vous a demandé un partenariat, nous aider justement à trouver (interrompu)

Laurence PICARD

Des chantiers.

Pierre MAIREY

Non, pas des chantiers, des terrains ! On sait faire le reste, vous savez au Restos ! On sait faire ! Je vous dis ça fait 40 A.C.I. qu'on a créées, ça fait 2 300 emplois quand même, donc, c'est pour ça que c'est intéressant.

Ce que je veux dire, c'est que j'ai pas eu de réponse, voilà !

Laurence PICARD

Oui, on s'excuse, si on vous a pas répondu, car, en général on répond à tous les courriers, d'autant qu'on l'a vu le courrier, j'en suis sûre.

Qu'est-ce qui vous manque, comme courrier, M. Thierry ou Mme Canale ?

Pascal THIERRY

(inaudible)

Laurence PICARD

Vous m'étonnez ! quel sujet ?

Pascal THIERRY

(Inaudible)

Laurence PICARD

Mais M. Riester, il est sûrement occupé ! Je ne suis pas sa secrétaire ! Soyons clairs, donc, c'est pas moi qui fait ses courriers. Si vous avez un truc à dire à M. Riester, vous lui dites directement.

Vous n'allez pas me répéter, à chaque fois, que vous avez envoyé un courrier à M. Riester.

Moi, je vous dis au maximum, sauf visiblement là, il en manque un, mais je réponds aux courriers qui me sont adressés !

Pierre MAIREY

Surtout que là, ce n'est pas un courrier qu'on vous a transmis, c'est un dossier !

Laurence PICARD

Mais je l'ai vu, j'en suis sûre !

Pierre MAIREY

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Et troisième information, mais alors, ça parle d'un projet, est-ce qu'on pense un jour faire une « Maison de l'Innovation » sur Coulommiers ? Pour essayer de recevoir des gens qui ont de bonnes idées, des nouvelles idées ?

Laurence PICARD

Je passe mes journées à recevoir des gens qui ont de très bonnes idées ! Maintenant, de là, à créer une « Maison de l'Innovation », je vous avoue que j'ai pas franchi le pas encore, parce que c'est pas suffisamment étoffé.

Pierre MAIREY

Je suis peut-être en avance ?

Laurence PICARD

Vous êtes sûrement en avance dans l'innovation, pour le coup !

Pierre MAIREY

Non, ça existe déjà !

Laurence PICARD

On ne peut pas s'interdire de réfléchir à l'innovation, bien entendu mais une Maison de l'Innovation à Coulommiers, c'est quand même ambitieux ! Il y a Seine et Marne Attractivité qui s'occupe aussi de ça. C'est peut-être pas à l'échelle de Coulommiers, objectivement. Sans manquer d'ambitions pour Coulommiers, je ne suis pas certaine qu'on ait la matière. Mais bon, ça viendra peut-être ! Soyons vigilants sur ce qui se présente ! Pas de problème.

Merci !

Pierre MAIREY

Merci.

Laurence PICARD

Et bien, bonne soirée à tous et à bientôt.

La séance est levée à 20h45